Bassin minier du Nord-Pas de Calais

Patrimoine mondial de l'UNESCO

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Bassin minier
du Nord-Pas de Calais
inscrit sur la Liste du
patrimoine mondial en 2012

Le 30 juin 2012, lors de sa session annuelle à Saint-Pétersbourg, le Comité du patrimoine mondial a inscrit le Bassin minier du Nord-Pas de Calais sur la Liste du patrimoine mondial, ayant reconnu « *la valeur universelle exceptionnelle de ses paysages culturels évolutifs vivants […] ainsi que sa place exceptionnelle dans l'histoire événementielle et sociale du monde de la mine.* » (rapport ICOMOS mai 2012)

Ce document est une synthèse de la proposition d'inscription co-produite par l'Association Bassin Minier Uni (BMU) et la Mission Bassin Minier (MBM), avec l'appui scientifique du Centre Historique Minier de Lewarde, du CPIE-Chaîne des Terrils et du Ministère de la Culture et de la Communication, Direction régionale des affaires culturelles.

Pour télécharger la proposition d'inscription : http://whc.unesco.org/fr/list/1360/

Sommaire

1 **Le Bassin minier, un paysage culturel évolutif vivant** page 3

Un ouvrage combiné de l'homme et de la nature
Un paysage culturel évolutif
Un territoire vivant

2 **La Valeur Universelle Exceptionnelle du Bassin minier** page 7

La dimension universelle du Bassin minier
Son caractère exceptionnel
Les critères d'inscription

3 **Près de trois siècles d'histoire** page 13

4 **Le(s) patrimoine(s) du Bassin minier** page 17

Le système minier
L'empreinte des Compagnies minières et des HBNPC
L'héritage technique
L'héritage social
L'héritage culturel

5 **Une mosaïque de paysages** page 55

Le socle topographique
La permanence du paysage antérieur
Des paysages contrastés

6 **Le périmètre Patrimoine mondial** page 61

Le périmètre
La zone-tampon

7 **La protection et la gestion** page 65

Le plan de gestion
La réglementation et la planification
La contractualisation
Un dispositif de coordination des acteurs

1

Le Bassin minier, un paysage culturel évolutif vivant

Terrils jumeaux de la fosse n°6 d'Haillicourt à Maisnil-les-Ruitz et Ruitz. ©2012, Hubert Bouvet, Région Nord-Pas de Calais

Un ouvrage combiné de l'homme et de la nature

Catégorie d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial, **le paysage culturel est un ouvrage combiné de l'homme et de la nature**. Cette catégorie dépasse la simple échelle du monument ou du site. Elle permet de présenter un **territoire** dans lequel l'homme a tiré parti de potentialités naturellement offertes et de montrer comment cette activité humaine est à la source de nouveaux paysages et d'une culture particulière.

Fosse n°11-19 à Loos-en-Gohelle. ©2012, Hubert Bouvet, Région Nord-Pas de Calais

Coron de l'église à La Sentinelle.
©2012, Hubert Bouvet, Région Nord-Pas de Calais

Chevalement du puits n°1 de la fosse d'Arenberg à Wallers.
©2012, Hubert Bouvet, Région Nord-Pas de Calais

Poste de transformation électrique de la fosse n°9-9bis à Oignies.
©2012, Hubert Bouvet, Région Nord-Pas de Calais

Un paysage culturel évolutif

Le Bassin minier constitue un exemple exceptionnel de territoire transformé par l'industrie minière sur près de trois siècles. Selon des phases successives, la présence d'une ressource naturelle, le charbon, et son exploitation économique ont profondément modifié les caractères physiques originels du territoire. Ainsi, tous les éléments nécessaires à l'activité charbonnière sont venus s'imposer dans un paysage historiquement rural et agricole : fosses d'extraction, terrils, cavaliers et canaux, cités ouvrières et équipements collectifs. Ces éléments ont composé **un nouveau paysage complètement original : un paysage industriel.**

Cité 16-3 à Bruay-La-Buissière. Hubert Bouvet © Région Nord-Pas de Calais-Inventaire général

Un territoire vivant

Fruit d'une histoire industrielle évolutive, **le Bassin minier est un système vivant qui poursuit son évolution.** Le territoire constituant un cadre de vie, il ne s'agit pas de le figer ou de le « mettre sous cloche ». A travers une valorisation patrimoniale, **il s'agit de considérer ces héritages historiques comme une richesse et une singularité à promouvoir tout en leur donnant un rôle actif.** L'exploitation minière fut à la source du développement économique, urbain et social du territoire. L'attention renouvelée pour le patrimoine et l'histoire minière poursuit ce développement : changement de valeurs et d'image, tourisme, implantation d'entreprises, équipements culturels…

Randonneurs à la Mare à Goriaux à Raismes-Wallers.
©2012, Hubert Bouvet, Région Nord-Pas de Calais

La Convention du patrimoine mondial

En novembre 1972, la Convention concernant la protection du patrimoine culturel et naturel mondial est adoptée lors de la Conférence générale de l'UNESCO. Son objectif est de fédérer la communauté internationale afin qu'elle unisse ses efforts pour protéger et faire reconnaitre *« les biens d'importance universelle constituant des exemples exceptionnels de la diversité culturelle et de la richesse naturelle »*.

Les premiers sites sont inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en 1978 : parmi eux, la cathédrale d'Aix-la-Chapelle (Allemagne), l'Ile de Gorée (Sénégal), les Iles Galápagos (Equateur), Yellowstone (USA)… En France, les premiers sites sont inscrits en 1979 dont le Mont Saint-Michel, le palais et le parc de Versailles ou encore la cathédrale de Chartres.

En juillet 2012, la Liste du patrimoine mondial comptait 962 biens culturels et naturels. Le Bassin minier du Nord-Pas de Calais est le 38e bien français inscrit sur la Liste.

Cité épiscopale d'Albi, incrite en 2009. ©Ville d'Albi

Ville du Havre, incrite en 2005.©Ville du Havre-T.Malgras

2

La Valeur Universelle Exceptionnelle du Bassin minier

« La valeur universelle exceptionnelle signifie une importance culturelle […] tellement exceptionnelle qu'elle transcende les frontières nationales et qu'elle présente le même caractère inestimable pour les générations actuelles et futures de l'ensemble de l'humanité [1] »

Attribuer un caractère universel à un patrimoine signifie que celui-ci est porteur de valeurs communes à l'Humanité toute entière. Cependant, l'ensemble du patrimoine de la planète ne peut prétendre à une inscription sur la Liste du patrimoine mondial. Pour figurer sur cette Liste, le patrimoine doit aussi être exceptionnel.

La dimension universelle du Bassin minier

L'Industrialisation est parmi les plus grandes mutations et évolutions de l'Humanité. Elle est à l'origine de profonds changements de société : nouveau système économique, avancées techniques et technologiques, nouveaux modes de travail et de vie… Si elle a pris des formes différentes selon les époques et les régions, elle constitue un dénominateur commun à de très nombreux pays dans le monde. Dans ce processus, **le charbon est l'énergie majeure**. En ce sens, le Bassin minier est pleinement représentatif de l'impact de ces bouleversements sur les territoires et sur les hommes.

Paysage minier dans les années 1930.©Centre Historique Minier Lewarde

Fosse Ledoux à Condé-sur-l'Escaut dans les années 1960.©Centre Historique Minier Lewarde

Fossile carbonifère. ©Centre Historique Minier Lewarde

1 *Orientations, § 49, Convention du patrimoine mondial*

Mineurs à l'abattage dans les années 1970.©Centre Historique Minier Lewarde

Mineurs à l'abattage vers 1900.©Centre Historique Minier Lewarde

L'autre facteur d'universalité réside dans le **métier de mineur** lui-même. Quelque soit la ressource exploitée, l'**action d'extraire** et le **savoir-faire** que cela nécessite, même s'il varie, sont résolument communs aux mineurs du monde entier. Les conditions de travail à la mine sont souvent extrêmes et pénibles et l'activité constitue une menace permanente : obscurité, manque d'air, effondrement ou affaissement des galeries, poussières, explosions… De ce métier est née **une identité qui trouve spontanément un écho d'un bassin minier à l'autre**, en activité ou non. En 1906, la Catastrophe des Mines de Courrières a déclenché un vaste mouvement de solidarité en Europe. Un siècle plus tard, en 2010, 33 mineurs chiliens restent bloqués au fond de la mine d'or et de cuivre de San José. Cette tragédie a suscité la même émotion qu'en 1906, rappelant à quel point l'identité minière trouve toujours une résonance partout dans le monde.

Tableau d'accrochage des jetons de lampe, les « taillettes », à la lampisterie de la fosse n°9-9bis à Oignies. Avant la descente, le mineur échangeait son jeton marqué de son matricule contre une lampe. Le jeton lui était restitué à la « remonte ». En cas d'accident, ce système permettait de pointer le nombre de mineurs présents au fond.
Hubert Bouvet © Région Nord-Pas de Calais-Inventaire général

Insigne minier, composé d'une lampe de mineur et de deux pics croisés, sur les pignons des logements de la cité Résidence du Fond de Sains à Noeux-les-Mines.
©2012, Hubert Bouvet, Région Nord-Pas de Calais

Empreinte minière dans les plaines cultivées de la Gohelle, fosse n°11-19 à Loos-en-Gohelle. ©2012, Hubert Bouvet, Région Nord-Pas de Calais

Son caractère exceptionnel

Si l'histoire du Bassin minier est universelle, son patrimoine et ses paysages sont exceptionnels. En comparaison avec d'autres bassins, le Bassin minier du Nord-Pas de Calais se distingue principalement sur deux points :

Le Bassin minier se différencie d'abord par sa faible diversification industrielle (en dehors des secteurs de Valenciennes/Denain et de Douai), contrairement à d'autres territoires où sont venues se mêler étroitement à l'activité minière d'autres industries. Dans le Nord-Pas de Calais, le charbon, une fois sorti des usines de transformation, est très peu resté sur place, positionnant le Bassin dans une situation de quasi **mono-industrie**. De ce fait, le caractère industriel des paysages du Bassin résulte presque exclusivement de l'activité charbonnière. **L'impact et l'empreinte de la mine sont ainsi, plus qu'ailleurs, parfaitement visibles et lisibles.**

Le Bassin minier se distingue ensuite par le caractère complet de son patrimoine. **Toutes les facettes de l'industrie charbonnière sont représentées, de la production à la vie quotidienne**, permettant une compréhension du système minier dans son ensemble : patrimoine technique, social, culturel et paysager. De plus, le Bassin minier se remarque particulièrement par l'abondance et la grande diversité de ses cités minières. Issues des réflexions sur l'habitat ouvrier aux 19e et 20e siècles, ces créations résidentielles constituent aujourd'hui **une vitrine exceptionnelle de l'architecture de l'habitat ouvrier en Europe.**

Paysage minier à Valenciennes, chevalement de la fosse Dutemple. ©2012, Hubert Bouvet, Région Nord-Pas de Calais

1 *Chevalement de la fosse Ledoux à Condé-sur-l'Escaut.*
2 *Détail des machines de la fosse n°9-9bis à Oignies.*
3 *Terril 49 à Mazingarbe.*
4 *Terril 171 et Mare à Goriaux (étang d'affaissement) à Raismes et Wallers.*
5 *Eglise de la cité de Montigny à Montigny-en-Ostrevent.*
6 *Cité d'Arenberg à Wallers.*
7 *Cité de la Clochette à Douai et Waziers.*

©2012, Hubert Bouvet, Région Nord-Pas de Calais

Les critères d'inscription

Chaque inscription sur la Liste du patrimoine mondial est demandée selon un ou plusieurs critères définis par la Convention du patrimoine mondial. Les critères obtenus pour le Bassin minier tels que justifiés dans le rapport ICOMOS (International Council on Monuments and Sites) en 2012 :

(ii) : « témoigner d'un échange d'influences considérable pendant une période donnée ou dans une aire culturelle déterminée, sur le développement de l'architecture ou de la technologie, des arts monumentaux, de la planification des villes ou de la création de paysages. »

Le Bassin minier du Nord-Pas de Calais témoigne de manière exceptionnelle des échanges d'idées et d'influences à propos des méthodes d'exploitation des filons charbonniers souterrains, de la conception de l'habitat ouvrier et de l'urbanisme, ainsi que des migrations humaines internationales qui ont accompagné l'industrialisation de l'Europe.

Cité du Pinson à Raismes.
©2012, Hubert Bouvet, Région Nord-Pas de Calais

(iv) : « offrir un exemple éminent d'un type de construction ou d'ensemble architectural ou technologique ou de paysage illustrant une période ou des périodes significatives de l'histoire humaine. »

Les paysages miniers évolutifs et vivants du Bassin du Nord-Pas de Calais offrent un exemple éminent du développement à grande échelle de la mine de houille, aux 19e et 20e siècles, par les grandes compagnies industrielles et leurs masses ouvrières. Il s'agit d'un espace structuré par un urbanisme, des constructions industrielles spécifiques et les reliquats physiques de cette exploitation (terrils, affaissements).

Fosse n°9-9bis et la cité Declercq à Oignies.
©2012, Hubert Bouvet, Région Nord-Pas de Calais

(vi) : « être directement ou matériellement associé à des évènements ou des traditions vivantes, des idées, des croyances ou des œuvres artistiques ou littéraires ayant une signification universelle et exceptionnelle. »

Les événements sociaux, techniques et culturels associés à l'histoire du Bassin minier eurent une portée internationale. Ils illustrent de manière unique et exceptionnelle la dangerosité du travail de la mine et l'histoire de ses grandes catastrophes (Courrières). Ils témoignent de l'évolution des conditions sociales et techniques de l'exploitation des houillères. Ils représentent un lieu symbolique majeur de la condition ouvrière et de ses solidarités, des années 1850 à 1990. Ils témoignent de la diffusion des idéaux du syndicalisme ouvrier et du socialisme.

Première page du Petit Journal en mars 1906.
© Centre Historique Minier Lewarde

3

Près de trois siècles d'histoire

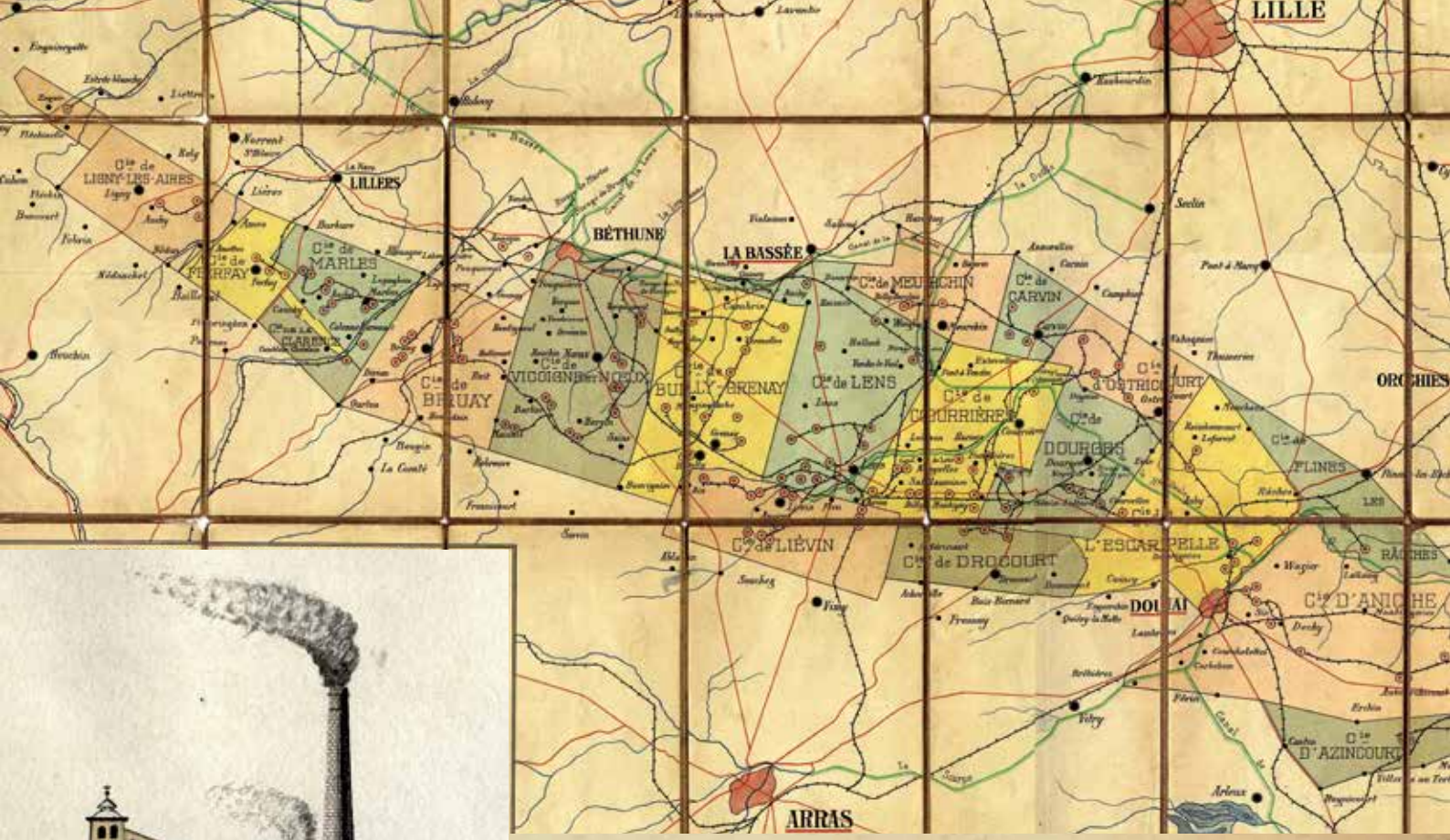

Carte des concessions du Bassin minier du Nord-Pas de Calais à la fin du 19e siècle.
©Centre Historique Minier Lewarde

Fosse Saint-Mathieu à Douchy-les-Mines en 1885.
©Centre Historique Minier Lewarde

La fosse n°6 du Groupe de Bruay à Haillicourt dans les années 1960.
©Centre Historique Minier Lewarde

La dernière berline remontée le 21 décembre 1990, aujourd'hui conservée à la Mine Image de Oignies. ©SRMH 2009

1720 Découverte du charbon à Fresnes-sur-Escaut et naissance du Bassin du Nord

1757 Fondation de la première compagnie minière, la Compagnie des Mines d'Anzin

1832 La Compagnie des Mines d'Anzin crée la première caisse de secours chargée de verser des allocations aux mineurs blessés

1842 Découverte du charbon à Oignies

1847 Sondage à la fosse de l'Escarpelle près de Douai, naissance du Bassin du Pas-de-Calais

1906 Catastrophe des Mines de Courrières : 1 099 morts

1913 Le Bassin du Nord-Pas de Calais produit 67 % de la production nationale (28 millions de tonnes) et emploie 130 000 mineurs

1914-1918 Première Guerre mondiale : 103 fosses détruites (sur environ 150), 1 900 kilomètres de galeries inutilisables

1930 Production record de 35 millions de tonnes (64 % de la production nationale)

1939-1945 Seconde Guerre mondiale : exploitation systématique par les troupes occupantes

1946 Loi de Nationalisation et création des Houillères du Bassin Nord-Pas de Calais (HBNPC)

1947 222 000 mineurs travaillent dans le Bassin minier au plus fort de la Bataille du charbon

1956 Production de 29 millions de tonnes, 166 000 mineurs

1968 « Plan Bettencourt » qui prévoit l'arrêt progressif de l'activité

1971 Production de 15 millions de tonnes, 62 000 mineurs

1981 Production de 4 millions de tonnes, 24 000 mineurs

1990 La dernière « gaillette » est remontée à la fosse 9-9 bis de Oignies

Action de la Compagnie des Mines de Bruay en 1939. ©Centre Historique Minier Lewarde

- 18 compagnies minières (en 1939) et 8 groupes d'exploitation nationaux
- 600 puits foncés
- 100 000 kilomètres de galeries
- 2 milliards de tonnes de charbon extraites

La fosse de Sessevalle de la Compagnie des Mines d'Aniche en octobre 1918. ©Centre Historique Minier Lewarde

Fosse n°1 de la Compagnie des Mines de Noeux-Vicoigne-Drocourt en 1851. ©Centre Historique Minier Lewarde

Assiette au beurre, 24 mars 1906. ©Centre Historique Minier Lewarde

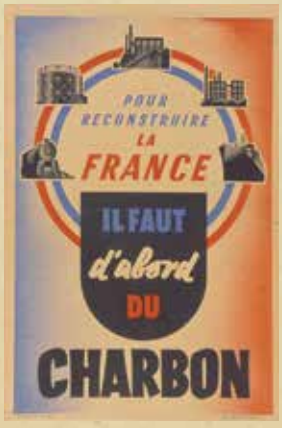

Affiche de la Bataille du charbon. ©Centre Historique Minier Lewarde

Mensuel Relais des Houillères du Bassin Nord-Pas de Calais en décembre 1971. ©Centre Historique Minier Lewarde

Contexte géologique et géographique

Le Bassin minier du Nord-Pas de Calais constitue l'extrémité occidentale du bassin charbonnier européen continental. Plus globalement, il fait partie des gisements houillers qui s'égrènent depuis la Colombie jusqu'aux Appalaches aux Etats-Unis, de l'Irlande méridionale à l'Ukraine, du Kazakhstan à la Chine et à l'Inde. Après celui de la Ruhr en Allemagne, le gisement du Nord-Pas de Calais est le plus étendu d'Europe du Nord-Ouest.

Une de ses spécificités est d'être le seul gisement de grande dimension entièrement souterrain. Associée à un relief peu marqué en surface, cette caractéristique a directement influencé le mode de développement, l'organisation et l'emprise foncière de l'activité minière, en favorisant notamment un étalement linéaire sur une grande superficie : 120 kilomètres de long ; 12 kilomètres de large ; 1,2 kilomètre de profondeur.

Les gisements charbonniers du Nord-Ouest européen, carte des années 1950. ©Centre Historique Minier Lewarde

4

Le(s) patrimoine(s) du Bassin minier

Le Bassin minier est le fruit d'une combinaison de facteurs : nature du gisement, évolution des techniques et des modes de transport, législations nationales, rôle des entrepreneurs et puissance des capitaux, gestion de la main-d'œuvre, histoire de l'habitat ouvrier, sécurité et santé des hommes... Associée à l'ensemble de ces facteurs, l'organisation de l'exploitation « fosse-terril-cité » a mis en espace l'activité charbonnière sur une grande étendue.

Fosse n°9-9bis, terril 110 et cité Declercq à Oignies. ©Ph.Frutier/Alimage

Extrait de la carte de la concession de la Société des Mines de Lens en 1904. A chaque fosse, son réseau de cavalier et sa ou ses cité(s) ouvrière(s). ©Centre Historique Minier Lewarde

Le système minier

Dès le 19e siècle, la logique industrielle « fosse-terril-cité » s'est imposée comme unique schéma de développement du Bassin minier. Industrie de main-d'œuvre, la mine a réclamé de plus en plus d'effectifs au fil de la découverte de nouveaux filons et de l'intensification de la production. Les carreaux de fosse se sont multipliés, reliés entre eux par les cavaliers (chemins de fer) permettant le transport du charbon vers les lieux de dépôt et d'expédition : gares ferroviaires et gares d'eau. Aux abords immédiats des carreaux ont été édifiés les terrils, toujours plus hauts, et les cités ouvrières, toujours plus nombreuses. Ces ensembles miniers se sont développés en surface sur tout le territoire, d'est en ouest, en suivant l'orientation du gisement en sous-sol. Au sein de ces ensembles miniers se dégagent aujourd'hui plusieurs typologies de patrimoine : technique, social, culturel et paysager.

L'empreinte des Compagnies minières et des HBNPC

De 1720 à 1944, les Compagnies minières se sont partagées une ressource et un territoire, divisant celui-ci en plusieurs bassins autonomes. Si la logique « fosse-terril-cité » reste la même pour toutes, chacune de ces Compagnies a développé, au sein de sa concession, sa propre identité architecturale et urbaine, des fosses aux cités minières. En 1946, la Nationalisation des charbonnages et la création des Houillères du Bassin du Nord-Pas de Calais (HBNPC) introduisent une nouvelle forme architecturale et urbaine, donnant aux bâtiments de production et aux logements un style moderne caractéristique. Ces différentes politiques sont à l'origine de la richesse et de la diversité exceptionnelles du patrimoine du Bassin minier.

Lors des expositions universelles ou industrielles, les Compagnies minières présentaient, au même titre que leurs machines et leurs installations techniques, leurs « œuvres sociales ». Influencées par les théories paternalistes et philanthropiques aux 19e et 20e siècles, elles mettaient en avant, en véritables « images de marque », leurs propres modèles de cités ouvrières tant sur le plan du confort que sur les qualités architecturales, urbaines et paysagères. Stand de la Compagnie des Mines de Béthune lors de l'exposition industrielle de Roubaix en 1911. ©Centre Historique Minier Lewarde

Exemples de styles architecturaux dans l'habitat minier

©2012, Hubert Bouvet, Région Nord-Pas de Calais

© Mission Bassin Minier

Le style de la Compagnie des Mines d'Anzin se caractérise principalement par des variations dans les couleurs de briques formant les modénatures alternant briques silico-calcaires et briques vernissées turquoise ou rouges. Dans les cités-jardins, des habitations de volumétries différentes sont assemblées : les logements présentant des pignons sur rue alternent avec les logements à volumétrie simple agrémentée de lucarnes.

©2012, Hubert Bouvet, Région Nord-Pas de Calais

© Mission Bassin Minier

La Compagnie des Mines d'Aniche se distingue par l'attention exceptionnelle apportée à l'architecture de ses cités minières. L'utilisation de la brique blanche, permettant la création de motifs extrêmement variés, soulignant les éléments de structure et ornementant les façades, est la signature de la Compagnie. Dans ses cités-jardins, les habitations de type chalet sont particulièrement remarquables par leur volumétrie atypique avec des porches d'entrée en demi-lune ouvert sur la rue et des faux-colombages en briques blanches.

©2012, Hubert Bouvet, Région Nord-Pas de Calais

© Mission Bassin Minier

La Société des Mines de Dourges est la première à construire des cités-jardins dans le Bassin minier du Nord-Pas de Calais. Les toitures varient d'une habitation à l'autre : à 2 ou 4 pans, en demi-croupe, avec ou sans lucarnes, débords et soulèvements. Les modénatures les plus courantes sont les faux-colombages.

©2012, Hubert Bouvet, Région Nord-Pas de Calais

©2012, Hubert Bouvet, Région Nord-Pas de Calais

Le style de la Compagnie des Mines de Bruay se caractérise par une architecture très sobre, qui s'explique en partie par l'ancienneté de son patrimoine. Elle utilise la brique rouge avec des motifs et des modénatures de briques blanches sur les façades, les angles et les pignons.

L'héritage technique

Les fosses d'extraction

Ce patrimoine a particulièrement souffert des destructions consécutives à l'arrêt de l'exploitation et les ensembles homogènes ne subsistent que sur un petit nombre de sites. Néanmoins, le patrimoine subsistant permet de retracer **140 ans d'évolution des techniques d'extraction et de l'architecture industrielle** de manière exceptionnelle.

Fosse d'Arenberg, terril 171 et étang d'affaissement de la Mare à goriaux à Wallers et Raismes. ©Ph.Frutier-Atimage

Il reste très peu de traces des premiers temps de l'exploitation, au 18e siècle. En bois et en torchis, les bâtiments n'ont pas résisté à l'épreuve du temps. Il faut cependant retenir de cette période que c'est à Fresnes-sur-Escaut que fut introduite **en 1732, pour la première fois en France, une machine à vapeur,** *dite machine à feu ou pompe à feu,* pour le pompage des eaux souterraines. C'est le passage progressif d'une force motrice à l'autre : de l'énergie musculaire à celle de la vapeur.

Exemple de fosse du 18e siècle. A droite, la fosse construite en bois, torchis et recouverte de paille ; à gauche, la pompe à feu permettant l'exhaure des eaux souterraines. Fosse de la Pâture de la Compagnie des Mines d'Anzin à Fresnes-sur-Escaut en 1776. ©Centre Historique Minier Lewarde

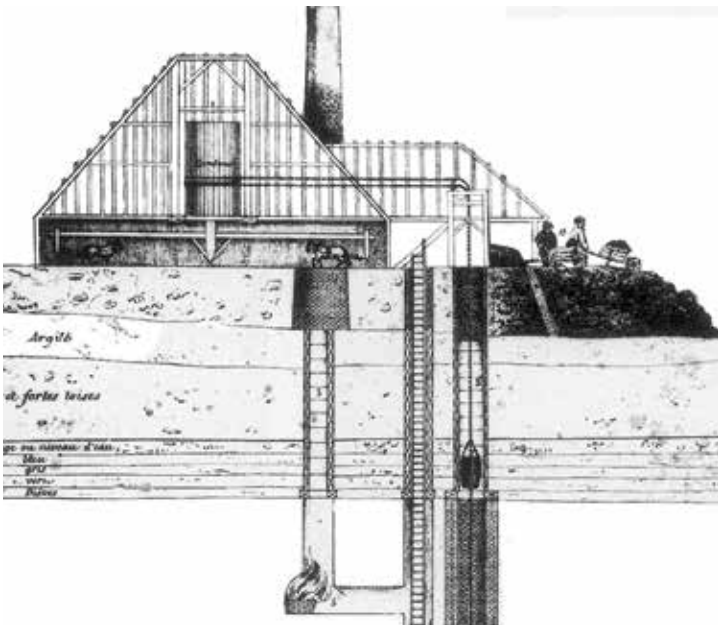

Coupe d'un puits de mine au 18e siècle et début du 19e siècle. Les chevaux actionnent, par le biais des bras et du tambour, la machine à molettes permettant la descente et la remontée des cuffats. Les molineurs reçoivent les tonneaux et les déchargent au pied de la fosse.
© Centre Historique Minier Lewarde

La fosse de la Sentinelle, transformée en église par la Compagnie des Mines d'Anzin en 1854, à La Sentinelle. ©2012, Hubert Bouvet, Région Nord-Pas de Calais

Au début du 19e siècle, la Compagnie des Mines d'Anzin introduit les **machines à vapeur, devenues plus puissantes, pour l'extraction.** De ce premier tiers du 19e siècle, il reste aujourd'hui trois témoignages uniques : la fosse de la Sentinelle (1824) à La Sentinelle près de Valenciennes, la fosse Mathilde (1831) à Denain et la pompe à feu de la Fosse du Sarteau (1826) à Fresnes-sur-Escaut.

La fosse Mathilde à Denain, modifiée en 1854 pour les besoins de l'extraction. Elle est transformée en logements pour « maitres ouvriers » par la Compagnie des Mines d'Anzin en 1863.
©2012, Hubert Bouvet, Région Nord-Pas de Calais

La pompe à feu de la fosse du Sarteau à Fresnes-sur-Escaut. © JP.Mattern-CHM

Dans les années 1850-1860, les carreaux de fosses, briques maçonnées et bois, changent d'échelle. L'utilisation de machines à vapeur très puissantes et l'adoption de la cage d'extraction et du rail au fond modifient considérablement les modes d'exploitation. Il ne reste aujourd'hui aucun vestige de cette période.

Vers les années 1880, l'acier fait irruption dans les modes constructifs des fosses, notamment pour les charpentes et les chevalements. Les bâtiments prennent encore davantage d'ampleur et de volume. De styles architecturaux différents, la fosse n°1 bis (1886) à Noeux-les-Mines ou encore la fosse d'Arenberg, partie ancienne, (1902) à Wallers offrent des exemples remarquables de cette évolution.

La fosse d'Arenberg à Wallers, partie ancienne. ©2012, Hubert Bouvet, Région Nord-Pas de Calais

La fosse n°1bis de la Compagnie des Mines de Vicoigne-Noeux à Nœux-les-Mines.
©2012, Hubert Bouvet, Région Nord-Pas de Calais

Les décennies qui suivent sont marquées par l'arrivée de l'air comprimé dans les travaux du fond et l'utilisation de l'électricité comme force motrice. Mais également par la Première Guerre mondiale. Les destructions seront un facteur déterminant pour l'évolution de l'architecture industrielle dans le Bassin. Si la configuration des fosses reconstruites ne change pas beaucoup, **la reconstruction introduit l'emploi d'un nouveau matériau : le béton armé.** De l'entre-deux-guerres, nous sont parvenues de manière quasi complète les fosses n°11, partie ancienne (1924) à Loos-en-Gohelle, Delloye (1931) à Lewarde et n°9-9bis (1934) à Oignies. Appartenant à des Compagnies différentes, chacune de ces fosses possède une identité architecturale bien distincte.

La fosse n° 11 à Loos-en-Gohelle. En arrière-plan, la partie moderne du site avec la tour de concentration du puits n°19, mise en service en 1960.

La fosse Delloye, Centre Historique Minier, à Lewarde.

Passerelle de mise à stock, Fosse Delloye, Centre Historique Minier de Lewarde.

Façade du bâtiment des machines de la fosse n°9-9bis à Oignies.

Une des deux machines d'extraction de la fosse n°9-9bis à Oignies.

Photos : ©2012, Hubert Bouvet, Région Nord-Pas de Calais

Machine à vapeur de la fosse n°2 à Oignies. ©Chip Buchheit

Bâtiment de la machine de la fosse n°2 à Oignies. ©SRMH 2009

La Nationalisation des charbonnages en 1946 est à l'origine de nouvelles options industrielles. Outre la mécanisation du fond, **le processus de concentration** (plusieurs fosses concentrées sur un seul siège) **donne naissance à de gigantesques complexes.** Le bâtiment et la machine d'extraction de la fosse n°2 (1950) à Oignies, le puits n°3 avec ses machines et ses bâtiments de la fosse d'Arenberg (1961) à Wallers et la tour de concentration du puits n°19 (1960) à Loos-en-Gohelle constituent des témoignages spectaculaires, à la fois sur le changement de statut de l'exploitation (nouvelle architecture) mais aussi sur les dernières techniques minières appliquées dans le Bassin.

Salle des bains-douches de la fosse n°7 à Barlin (années 1950). ©2012, Hubert Bouvet, Région Nord-Pas de Calais

Le puits moderne n°3 de la fosse d'Arenberg à Wallers.
©2012, Hubert Bouvet, Région Nord-Pas de Calais

Intérieur du bâtiment des recettes du puits n°3 de la fosse d'Arenberg à Wallers.
©2012, Hubert Bouvet, Région Nord-Pas de Calais

Les chevalements

21 chevalements ont survécu à l'arrêt de l'exploitation. Certains sont encore intégrés à leur bâti. Les autres, désolidarisés de leurs bâtiments, ont été conservés pour leur valeur identitaire et symbolique et viennent rappeler l'emplacement d'anciens sites miniers aujourd'hui disparus. Cette série de chevalements exprime, à travers leurs modes constructifs et leurs styles, les diverses étapes historiques du Bassin minier.

Les trois chevalements de la fosse d'Arenberg à Wallers. ©2012, Hubert Bouvet, Région Nord-Pas de Calais

De structure élancée et aérée, **les chevalements métalliques dits « à poutrelles à treillis », datent de l'époque des Compagnies minières.** Leur hauteur atteint en général une vingtaine de mètres. Afin de se différencier de leurs rivales, les Compagnies ont souhaité donner une allure particulière à leurs chevalements, notamment par l'utilisation d'accessoires ornementaux : paratonnerres, festons, plaques portant les noms des puits ou de la Compagnie, forme et inclinaison des toitures abritant les molettes. Les chevalements du n°1 bis de la Société Houillère de Liévin et du n°3 bis de la Société des Mines de Lens, à Liévin, illustrent parfaitement cette rivalité de style. Distants de quelques dizaines de mètres, ils sont situés sur la même commune mais pas sur la même concession. Datant tous deux de 1922, celui appartenant à la Société de Liévin est plutôt sobre tandis que l'autre, appartenant à la Société de Lens, porte un campanile avec paratonnerre surmonté de l'insigne minier (deux pics croisés).

Chevalement du n°1 bis de la Société Houillère de Liévin à Liévin.

Chevalement du n°3bis de la Société des Mines de Lens à Liévin.

Tour de concentration et chevalement de la fosse n°11-19 à Loos-en-Gohelle.

Chevalement du Vieux-Deux à Marles-les-Mines.

Chevalements de la fosse Delloye à Lewarde.

Chevalement de la fosse n°5 à Billy-Berclau.

Chevalements de la fosse d'Arenberg à Wallers.

Chevalement de la fosse n°8 à Evin-Malmaison.

Chevalements de la fosse n°9-9bis à Oignies.

Photos : ©2012, Hubert Bouvet, Région Nord-Pas de Calais

La période de reconstruction suivant la Première Guerre mondiale a été l'occasion pour certaines Compagnies d'appliquer de nouvelles techniques pour l'édification des chevalements. Permettant une édification rapide et solide, **les chevalements sont reconstruits en béton armé**, à l'image du chevalement de la fosse Dutemple (1921) à Valenciennes.

Chevalement de la fosse n°6 à Haisnes-lez-La Bassée.

Chevalement de la fosse n°2 à Anhiers.

Chevalement de la fosse Dutemple à Valenciennes.

Chevalement de la fosse n°13 bis à Bénifontaine.

Les chevalements hérités de la Nationalisation, dits « à poutrelles à âme pleine », sont également parfaitement identifiables.
Privé de toute ornementation superflue, leur style est dépouillé et rectiligne. En revanche, leur grande hauteur, dépassant en général les 50 mètres, leur confère un impact monumental considérable à l'image du chevalement de la fosse Sabatier (1951) à Raismes ou encore du chevalement de la fosse n°9 (1955) à Roost-Warendin.

Chevalement de la fosse Sabatier à Raismes.

Chevalement de la fosse n°9 à Roost-Warendin.

Chevalement de la fosse Ledoux à Vieux-Condé.

Photos : ©2012, Hubert Bouvet, Région Nord-Pas de Calais

Les terrils

Supports de la mémoire, les terrils témoignent de l'ampleur des efforts menés par les hommes et les femmes, au fond comme au jour, et sont **les seules traces visibles de la ressource arrachée en sous-sol.** Telle une chaîne montagneuse, **les terrils ont créé de nouvelles lignes d'horizon dans le Nord-Pas de Calais.** Le Bassin minier a compté jusqu'à 350 dépôts de schistes officiellement recensés : il en reste actuellement environ 200.

Depuis les terrils de l'ancienne cokerie de Drocourt. ©2012, Hubert Bouvet, Région Nord-Pas de Calais

Au 18e siècle et dans la première moitié du 19e siècle, les stériles (schistes, grès…) sont soigneusement laissées dans les galeries. Les premiers terrils apparaissent dans les années 1850, en raison de nouveaux moyens techniques. Les matériaux étaient déposés par les ouvrières à proximité de la fosse d'abord au moyen de paniers, puis par un système de rails et de wagonnets tractés par le cheval. **De ces premiers terrils plats**, il ne reste que des traces tenues.

Fosse n°6 bis et son terril à Marles-les-Mines vers 1900. ©Centre Historique Minier Lewarde

Terril de la Bleuse Borne à Anzin. ©BMU

De la fin du 19e siècle jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, les techniques de mise à terril évoluent parallèlement aux techniques d'extraction. La contenance grandissante des berlines accroît considérablement le volume des stériles à stocker. Apparaissent les **premiers terrils de forme conique,** à l'exemple du terril de la Bleuse Borne à Anzin. Leur édification, mécanisée, se fait par rampes ou par téléphériques.

Edification d'un terril conique par téléphérique. ©Centre Historique Minier Lewarde

Dans le contexte de la Nationalisation et des efforts de modernisation apparaissent les grands terrils modernes liés aux sièges de concentration et parmi les plus monumentaux. Les terrils qui émergent sont de deux formes : coniques et à plateaux. Les **terrils coniques modernes** sont toujours édifiés par rampes mais selon des systèmes plus perfectionnés, par skips ou encore par couloirs métalliques mobiles, déplacés au fur et à mesure de leurs édifications, à l'exemple des terrils jumeaux de la fosse 11-19 à Loos-en-Gohelle. Terrils de zones humides, les **terrils à plateaux** ont généralement été édifiés sur des terrains trop meubles pour en supporter la charge. Ces terrils, de dimension impressionnante et tout en longueur, sont construits par convoyeur à bandes (tapis roulant) ou par wagons-bennes comme pour le terril 144 de Rieulay-Pecquencourt.

Tête de versage, système de mise à terril par skip. ©Coll. JM Minot

Parmi les plus hauts d'Europe, les terrils jumeaux de la fosse 11-19 à Loos-en-Gohelle.
©2012, Hubert Bouvet, Région Nord-Pas de Calais

Vestiges de rampe sur l'un des terrils jumeaux.
©2012, Hubert Bouvet, Région Nord-Pas de Calais

Déchargement des wagons-bennes tractés par une locomotive.
©Centre Historique Minier Lewarde

Le terril 144 à Rieulay. ©JP.Mattern-CHM

Des débuts de l'exploitation charbonnière à nos jours, **la perception des terrils a beaucoup évolué.** Pendant toute la durée de l'exploitation, les terrils étaient avant tout considérés comme des décharges sans intérêt. Dans les années 1970, les terrils font l'objet d'un premier inventaire en prenant en compte leur valeur marchande et leurs potentialités en termes de récupération des sous-produits : particules charbonneuses et schistes. Aujourd'hui, une très grande majorité d'entre eux a pour vocation de demeurer durablement dans le paysage. Les terrils sont aujourd'hui distingués en fonction de leurs formes, de leur histoire et de leurs caractéristiques propres.

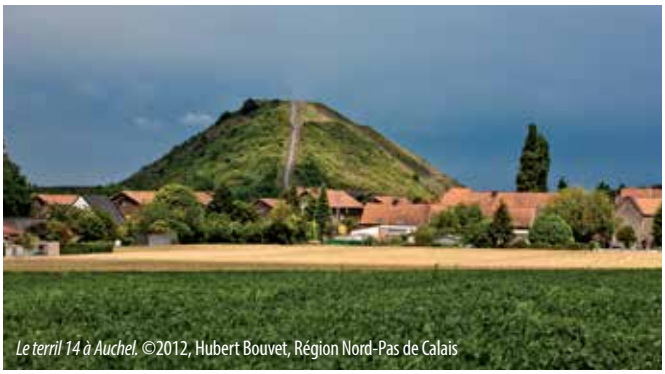

Le terril 14 à Auchel. ©2012, Hubert Bouvet, Région Nord-Pas de Calais

Le terril monumental, souvent issu des efforts de concentration, est un terril dont la surface et le volume suscitent un sentiment de gigantisme.

Le terril 93 à Harnes.
©2012, Hubert Bouvet, Région Nord-Pas de Calais

Le terril signal est un terril dont l'impact visuel peut se mesurer à plus de 15km. Il est en général conique.

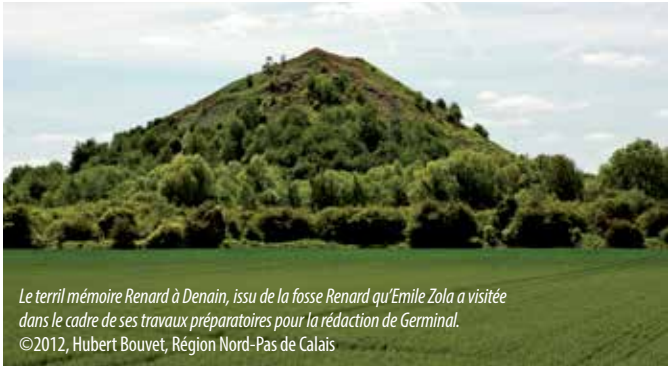

Le terril mémoire Renard à Denain, issu de la fosse Renard qu'Emile Zola a visitée dans le cadre de ses travaux préparatoires pour la rédaction de Germinal.
©2012, Hubert Bouvet, Région Nord-Pas de Calais

Le terril mémoire est lié à un évènement historique de type catastrophe ou à un fait populaire. Cette catégorie relève d'une dimension immatérielle.

Le terril 175 à Raismes. ©2012, Hubert Bouvet, Région Nord-Pas de Calais

Le terril nature revêt un aspect d'espace naturel doté de boisements, de strates herbacées ou buissonnantes, apparus spontanément ou plantés.

Terril du parc des glissoires à Avion. © CPIE-Chaîne des terrils

Le terril loisirs est un terril dont les matériaux ont servi de support à la création d'une base de loisirs, d'un parc urbain à vocation ludique ou d'un espace vert de proximité.

Les terrils accueillent souvent une végétation pionnière et spontanée et sont de véritables écosystèmes. La chaleur, et la composition du terril sont autant de facteurs propices au développement d'espèces animales ou végétales, souvent inconnues de la région. Les terrils constituent des refuges exceptionnels pour la flore et la faune sauvages, parfois amenées par le vent, les trains et les hommes, venant de la Méditerranée ou des montagnes : lézards, papillons, criquets, orchidées… Ainsi, le terril des Pinchonvalles à Avion compte plus de deux cents espèces végétales, abritant oiseaux et batraciens.

Pavot cornu.
© CPIE-Chaîne des terrils

Criquet à ailes bleues.
© CPIE-Chaîne des terrils

Pourpier potager.
© CPIE-Chaîne des terrils

Les terrils jumeaux de la fosse n°6 d'Haillicourt à Maisnil-les-Ruitz et à Ruitz. ©2012, Hubert Bouvet, Région Nord-Pas de Calais

Les terrils 58 et 58 à Mazingarbe. ©2012, Hubert Bouvet, Région Nord-Pas de Calais

Les terrils 84 et 101 à Hénin-Beaumont et Rouvroy. ©2012, Hubert Bouvet, Région Nord-Pas de Calais

Un des terrils jumeaux de la fosse n°11-19 à Loos-en-Gohelle.
©2012, Hubert Bouvet, Région Nord-Pas de Calais

Le terril 157 à Haveluy. ©2012, Hubert Bouvet, Région Nord-Pas de Calais

Le terril Sainte-Henriette à Dourges.
©2012, Hubert Bouvet, Région Nord-Pas de Calais

Le terril 110 à Oignies. ©2012, Hubert Bouvet, Région Nord-Pas de Calais

Le terril 110 à Oignies.©Ph.Frutier-Altimage

Le terril des Pinchonvalles à Avion. ©2012, Hubert Bouvet, Région Nord-Pas de Calais

Le terril 144 à Rieulay. ©Ph.Frutier-Altimage

Le terril 98 à Estevelles. ©2012, Hubert Bouvet, Région Nord-Pas de Calais

Un des terrils jumeaux de la fosse n°11-19 à Loos-en-Gohelle. ©Ph.Frutier-Altimage

Les terrils 84 et 101 à Hénin-Beaumont et Rouvroy. ©2012, Hubert Bouvet, Région Nord-Pas de Calais

Les étangs d'affaissement

L'exploitation minière a profondément modifié l'hydrographie du Bassin minier et a introduit un nouvel élément structurant dans le paysage : l'étang d'affaissement. Dans le premier cas, notamment dans les zones à l'origine marécageuses, le sol est fragilisé par les galeries d'exploitation en sous-sol et s'affaisse progressivement. Les eaux du fond, cessant d'être pompées à l'arrêt de l'exploitation, remontent à la surface et finissent par donner naissance à une étendue d'eau comme la Mare à Goriaux à Raimes et à Wallers.

La Mare à Goriaux à Raismes et Wallers.

Autre cas de figure, l'étang naît de l'enfoncement progressif d'un terril provoquant la remontée de la nappe phréatique, comme pour l'étang des Argales à Rieulay. La plupart des étangs d'affaissement ont été aménagés et sont aujourd'hui des bases de loisirs très appréciées.

L'étang de Chabaud-Latour à Condé-sur-l'Escaut.

L'étang des Argales à Rieulay.

©2012, Hubert Bouvet, Région Nord-Pas de Calais

Les cavaliers, gares ferroviaires et gares d'eau

Dans les années 1820-1830, l'association de deux inventions, le rail d'acier et la locomotive à vapeur, fait naître le chemin de fer, permettant aux marchandises de circuler plus rapidement et à coûts réduits. En 1838, la Compagnie des Mines d'Anzin débute les travaux d'**une des toutes premières lignes de chemin de fer en France** avec un écartement standard de 1,435 mètres.

Cavalier à Douvrin. ©2012, Hubert Bouvet, Région Nord-Pas de Calais

Construite jusqu'en 1874, cette ligne de 40 kilomètres relie l'ensemble des fosses de la Compagnie, de Somain à Peruweltz (Belgique). Une partie du cavalier est aujourd'hui requalifiée à des fins de loisirs. Des signaux, des postes d'aiguillage et certaines gares d'origine comme la gare Saint-Waast (1838) à Valenciennes et la gare de Fresnes-sur-Escaut (1874) ont été conservées.

Poste d'aiguillage des HBNPC dans les années 1950. ©Centre Historique Minier Lewarde

Poste d'aiguillage à Vieux-Condé. © Mission Bassin Minier

La gare de Fresnes-sur-Escaut et le cavalier de la ligne Somain/Peruweltz. ©SRMH 2009

La gare Saint-Waast à Valenciennes. ©JP.Mattern-CHM

Fonctionnant comme des entités autonomes, les Compagnies minières avaient chacune leur propre réseau de cavaliers. Leur construction s'est accomplie selon trois techniques différentes : la **pose des rails au niveau du sol**, la **construction en déblai,** c'est-à-dire par enlèvement des terres pour abaisser le sol et la **construction en remblai,** les voies étant surélevées sur des talus de schistes supportant les voies ferrées. Leur mise en place s'est accompagnée de ponts, « d'ouvrages d'art », permettant le franchissement d'autres lignes de chemin de fer, de routes et de ruelles, de canaux ou de ruisseaux. Le charbon était ainsi transporté jusqu'aux lieux de raccordement communs. Les gares de triage de Somain, située à l'Est, et celle de Lens, en position centrale à l'échelle du Bassin minier, ont ainsi été les points nodaux de l'expédition du charbon.

Ouvrage d'art, franchissement de l'Escaut de Vieux-Condé à Fresnes-sur-Escaut. ©Mission Bassin Minier

Tronçon de cavalier à Haveluy. ©2012, Hubert Bouvet, Région Nord-Pas de Calais

A l'intérieur de la gare de Lens, les fresques en mosaïque de Labouret évoquent des scènes liées à l'exploitation minière. ©SRMH 2009

La gare de Lens, en forme de locomotive (1927. Architecte Urbain Cassan). ©SRMH 2009

Sur le plan patrimonial, **les cavaliers sont des éléments fondamentaux pour la compréhension des modes d'expédition du charbon mais aussi pour les liens qu'ils constituent entre d'autres types de patrimoine :** fosses, chevalements, terrils, cités minières.

Cavalier à Barlin. ©2012, Hubert Bouvet, Région Nord-Pas de Calais

Cavalier à Haisnes-lez-La Bassée. ©2012, Hubert Bouvet, Région Nord-Pas de Calais

Un tiers de l'expédition du charbon s'est réalisé par voies fluviales : Deûle, Scarpe, Escaut ; canal de Lens, canal de Mons, canal d'Aire… Avec l'arrivée des chemins de fer sur les carreaux, les berlines arrivaient par rail aux quais d'embarquement. Dans un premier temps, ce sont des ouvrières qui chargent les péniches. A la fin du 19e siècle, les péniches sont placées directement sous des wagons qui déchargent dans les soutes. Ce système est sans cesse perfectionné par la suite, et notamment après la Nationalisation. La plupart des gares d'eau et des rivages d'embarquement ont aujourd'hui fait l'objet d'une requalification paysagère, devenant des plans d'eau, des parcs urbains ou des espaces de loisirs.

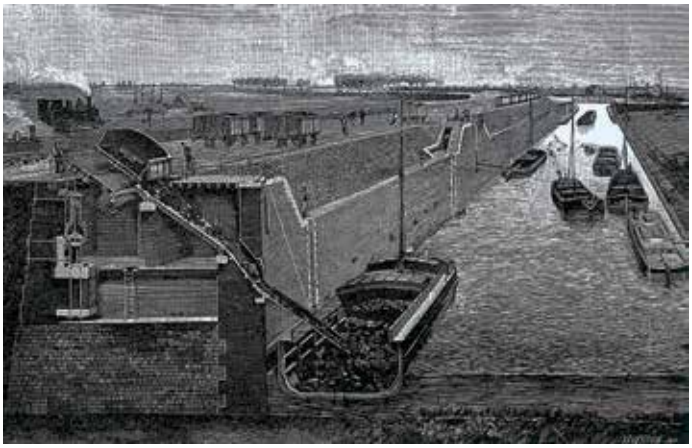

Rivage d'embarquement de la Compagnie des Mines de Marles au début du 20e siècle.
© Centre Historique Minier Lewarde

Ancien rivage d'embarquement sur la Deûle à Wingles © Mission Bassin Minier

L'héritage social

Les cités minières

Etroitement liés à l'héritage technique, les cités minières et leurs équipements collectifs constituent un héritage qui permet de mesurer pleinement l'impact de l'industrie minière sur le territoire et sur les hommes. **La remarquable densité des cités témoigne des modes de vie des mineurs et de leurs familles, qui, jusque dans leur quotidien, sont liés à la mine.**

Vue d'ensemble des fosses n°11, 16, 3 et 9 de la Société des Mines de Lens vers 1920. © Centre Historique Minier Lewarde

Au 18e siècle, le monde agricole fournit aux toutes premières Compagnies minières une main-d'œuvre composée à la fois de « mineurs paysans » et de ruraux déracinés, logés au sein de l'habitat rural ou des bourgs et villes existants. Au début du 19e siècle, l'explosion industrielle oblige les Compagnies à sédentariser de nouvelles populations de mineurs. Afin de suppléer l'absence de logements, les Compagnies vont concevoir un nouveau type d'habitat : les cités ouvrières.

Il existe de très nombreuses variantes dans les logements miniers en raison des courants de pensée sur le logement ouvrier aux 19e et 20e siècles ainsi qu'aux farouches volontés de différenciation d'une Compagnie à l'autre. Chacune d'entre elles possédait sa propre interprétation de l'habitat ouvrier et a fait des choix qui lui sont propres. **Sur 150 ans (1820-1970), les modèles, les styles architecturaux et les formes urbaines n'ont cessé de se diversifier.** Aujourd'hui, l'habitat minier représente environ 70 000 logements répartis sur 563 cités.

La cité-jardin Bruno construite en 1904 par la Société des Mines de Dourges.
© Centre Historique Minier Lewarde

Plan de maisons ouvrières pour familles de petite taille de la Compagnie des Mines de Bruay, années 1920. ©Centre Historique Minier Lewarde

Les corons (1820 - 1890)

Premières formes de l'habitat minier, les cités de corons constituent aujourd'hui 25% de l'ensemble des cités du Bassin minier. C'est à l'initiative de la Compagnie des Mines d'Anzin que sont lancés, dès les années 1810, les premiers modèles de corons dont la caractéristique est la **construction de logements en bande**. Apparaissent très vite de véritables ensembles de logements structurés comme le coron de l'église à La Sentinelle (1826), près de Valenciennes.

Le coron des 120 à Anzin et Valenciennes. ©2012, Hubert Bouvet, Région Nord-Pas de Calais

Datant de 1826, le coron de l'église à La Sentinelle est le plus ancien témoignage d'habitat du Bassin minier du Nord-Pas de Calais. © JP-Mattern-CHM

Depuis ces premières initiatives, **le type coron va progressivement évoluer, notamment en matière de confort et de salubrité, et prendre des allures plus urbaines.** La cité des électriciens (1857) à Bruay-La-Buissière offre un bel exemple de cette transition, entre les tout premiers alignements et les cités plus structurées. Dans les années qui suivent, la dimension et l'échelle des cités deviennent de plus en plus importantes : les corons de quelques dizaines de mètres de long se transforment en « barreaux » s'étirant fréquemment sur plus d'une centaine de mètres, à l'exemple du coron des 120 (vers 1860) à Anzin et Valenciennes. Les maisons saines, carrelées, faciles à ventiler, les puits d'eau potable, les fournils et les commodités individuelles, rendent les corons beaucoup plus confortables. De manière générale, les styles architecturaux sont économiques et sans ornementation. Parfois, des agencements de briques permettent de souligner les corniches, les niveaux ou encore les encadrements de fenêtre.

La cité des électriciens à Bruay-La-Buissière.© JP-Mattern-CHM

Cité de la parisienne à Drocourt. © Ph.Frutier/Altimage

Les cités pavillonnaires (1860-1939)

Le Bassin minier du Nord-Pas de Calais a connu un extraordinaire développement de l'habitat ouvrier pavillonnaire et en offre une très grande diversité à la fois dans les typologies mais aussi dans les styles architecturaux. Il représente 41 % du parc de logement minier actuel.

L'apparition de cet habitat est la traduction d'un ensemble de facteurs techniques et sociaux. Les barreaux de corons, trop sensibles aux affaissements miniers et aux mouvements des sols, sont abandonnés. Mais ce facteur technique s'accompagne de l'intérêt grandissant des ingénieurs et des directeurs des Compagnies en faveur de la maison individuelle, influencés par les théories paternalistes au 19e puis au 20e siècle. En prônant l'individualisme et la vie au foyer, il s'agit aussi de contrôler cette même main-d'œuvre afin d'en réglementer la vie quotidienne et d'éviter les rassemblements revendicatifs.

La cité des fleurs à Haillicourt.
©2012, Hubert Bouvet, Région Nord-Pas de Calais

La cité des Acacias à Condé-sur-l'Escaut. © JP-Mattern-CHM

Les cités pavillonnaires reposent majoritairement sur deux principes de fragmentation : **la maison jumelle et le regroupement de quatre logements** (parfois trois). Les plans de ces cités sont conçus selon un **plan orthogonal** qui structure l'implantation des constructions. Géométrie, symétrie, rationalisme restent les mots d'ordre. Toujours alignées, les maisons sont progressivement construites en recul par rapport à la chaussée et sont entourées de jardins offrant ainsi un paysage urbain plus aéré. **La largeur et les grandes perspectives des rues, l'espacement entre les maisons et la place accordée aux jardins** donnent aux cités pavillonnaires un aspect résidentiel, à l'image de la cité n°5 (années 1920) à Grenay.

Pavillons de la cité n°10 à Sains-en-Gohelle.
©2012, Hubert Bouvet, Région Nord-Pas de Calais

La cité n°5 à Grenay. ©2012, Hubert Bouvet, Région Nord-Pas de Calais

La cité d'Anchin à Noyelles-sous-Lens.

La cité n°10 à Sains-en-Gohelle. Le plan de masse obéit à une stricte orthogonalité. © P.Frutier-Altimage

La cité des Provinces à Lens.

La cité Moussy à Noeux-les-Mines.

La cité des Bureaux Ouest à Liévin.

La cité Lemay à Pecquencourt.

La cité de la gare à Wingles.

La cité n°9 à Lens.

Photos : ©2012, Hubert Bouvet, Région Nord-Pas de Calais

Dans les années 1890, les Compagnies introduisent à l'intérieur de leurs cités des équipements dits « collectifs » : églises, écoles, bâtiments destinés aux œuvres sociales comme les salles des fêtes, les dispensaires. Les cités intègrent désormais **des espaces réservés aux activités collectives, aux activités de service et d'agrément,** renforçant ainsi leur autarcie et leur « autonomie ».

Ancien patronage de la cité de la clochette. ©2012, Hubert Bouvet, Région Nord-Pas de Calais

Ecole primaire de la cité de la clochette. ©2012, Hubert Bouvet, Région Nord-Pas de Calais

Eglise polonaise Notre-Dame des Mineurs, cité de la Clochette à Douai-Waziers. ©2012, Hubert Bouvet, Région Nord-Pas de Calais

Construits entre 1925 et 1927 par la Compagnie des Mines d'Aniche, les équipements collectifs de la Cité de la Clochette à Douai-Waziers (groupe scolaire, patronage et église Notre-Dame des Mineurs) offrent un témoignage exceptionnel de la très grande attention portée par certaines Compagnies à leurs équipements et, à travers eux, à leurs ouvriers.

L'introduction d'équipements collectifs s'accompagne également **de la reproduction sur le sol de la hiérarchie de l'entreprise.** Aux côtés de la zone de production et de la zone culturelle, religieuse et éducative, la zone résidentielle est elle-même divisée en unités distinctes. Au sein de la cité, les ingénieurs des fosses incarnent l'autorité du patronat et leurs demeures sont, par leur volume et leur architecture souvent de style éclectique, à la hauteur de leur rang dans la Compagnie.

Maison d'ingénieur de la cité Audiffret à Escaudain. © Mission Bassin Minier

Maison d'ingénieur de la cité Brunehaut à Escaupont. © Mission Bassin Minier

Avec les maisons des employés et celles des porions, variant en taille et en qualité architecturale, ces demeures sont installées en général de part et d'autre de l'entrée de la fosse. Symboliquement et stratégiquement, ces bâtisses contrôlent l'entrée et la sortie des mineurs de la fosse. La cité n°12 (années 1920) à Lens et Loos-en-Gohelle en offre un exemple particulièrement représentatif.

Maison d'ingénieur de la cité n°12 à Loos-en-Gohelle.© Mission Bassin Minier

Le château Mercier, ancienne demeure du directeur de la Compagnie des Mines de Béthune.© CAUE 62

Quant aux directeurs des Compagnies des mines, leurs logements se situent toujours à l'écart des fosses et des cités (parfois même en dehors du Bassin minier). Par leur taille, leur volume et la superficie qu'elles occupent, leurs demeures sont monumentales et sont situées au sein de vastes parcs, à l'image du Château Mercier (1901-1920), situé à Mazingarbe et qui tire son nom du directeur de la Compagnie des Mines de Béthune.

Les cités pavillonnaires offrent une extraordinaire diversité architecturale et témoignent particulièrement bien des **rivalités architecturales et stylistiques entre les Compagnies.** Les pignons font l'objet de nombreuses expérimentations formelles et deviennent des objets de libre expression. Les variations de la brique font apparaître des motifs isolés, des frises polychromes. L'emploi de la brique vernissée et des couleurs accentuent la différenciation entre les Compagnies et les différents types de logement.

Variations de jeux de briques sur les pignons de la cité de la Ferronière à Douai, Compagnie des Mines d'Aniche. ©2012, Hubert Bouvet, Région Nord-Pas de Calais

Les cités-jardins (1904-1939)

Les cités-jardins du Bassin minier constituent 9 % du parc actuel de logements miniers. Le concept de cité-jardin, énoncé en 1898 par l'anglais Ebenezer Howard, porte un regard nouveau sur la manière de concevoir l'habitat ouvrier. Il propose notamment qu'une attention particulière soit portée à la qualité paysagère et que le tracé des rues soit sinueux. De répercussion internationale, ce nouveau schéma donne très rapidement naissance à de nombreuses appropriations, partout en Europe.

La cité de la Clochette à Douai-Waziers. ©2012, Hubert Bouvet, Région Nord-Pas de Calais

Précurseur en la matière, la Société des Mines de Dourges ouvre la voie. Dès 1904, elle est la première à construire en France des cités sur ce modèle : la cité Bruno ancienne à Dourges. Elle est très rapidement suivie par les autres Compagnies. Les cités-jardins apportent de nouvelles formes urbaines, une attention accrue est portée aux espaces extérieurs et au cadre de vie du mineur en général.

Les cités rompent avec la rigueur des cités pavillonnaires grâce à **l'introduction de voiries courbes et d'un environnement vert et paysager** ; le quadrillage homogène est remplacé par un tracé courbe qui met en valeur des perspectives. Les voies se bordent d'arbres et des espaces publics, des squares, des jardins populaires sont généreusement plantés.

La cité Bruno ancienne à Dourges. ©2012, Hubert Bouvet, Région Nord-Pas de Calais

Plan de masse de la cité du Pinson à Raismes.© Ph.Frutier-Altimage

L'implantation du bâti est beaucoup plus libre et le logement prend encore du recul par rapport à la chaussée. Les maisons sont regroupées le plus souvent par 2 mais également par 3 ou par 4 et sont implantées au cœur d'un **double jardin**, à l'exemple de la cité Taffin à Vieux-Condé (1924). Les jardins sont séparés par des clôtures végétales ou de béton orné de motifs propres à chaque Compagnie.

La cité Foch à Hénin-Beaumont.

La cité Taffin à Vieux-Condé.

La cité Cornuault à Evin-Malmaison.

Plus que jamais outil de différenciation et de promotion pour les Compagnies, l'aspect des maisons est radicalement modifié et l'accent est mis sur la **variété des logements se distinguant par leurs façades et leurs toitures, introduisant originalité et fantaisie :** polychromie des frises de briques, toitures à quatre pans débordant largement des pignons et des façades… Le style pittoresque s'impose par des éléments de décors tirés d'images régionalistes extérieures à la région Nord-Pas de Calais : formes et décors des baies, faux-colombages en ciment, jeu de briques vernissées…

La cité des quarante à Grenay.

La cité Sainte-Marie à Pecquencourt.

Photos : ©2012, Hubert Bouvet, Région Nord-Pas de Calais

Les cités modernes (1946-1970)

La Seconde Guerre mondiale vient marquer la fin de l'ère des grandes Compagnies du Bassin minier. La Nationalisation de l'exploitation minière bouleverse profondément les politiques architecturales et urbaines et donne naissance à de nouvelles formes d'habitat qui contrastent avec la sophistication des cités des Compagnies minières. Ces logements modernes constituent aujourd'hui 25% de l'ensemble des cités minières du Nord-Pas de Calais.
Pour pallier le manque d'habitations pour les retraités et les veuves, sont construits de petits logements dits « type 100 », d'une surface moyenne de 30 à 40 m², puis des logements un peu plus grands dits « type 230 ». **En brique, la construction se normalise, s'épure et tous les ornements disparaissent :** encadrements en béton, toiture à une seule pente et en fibrociment, fenêtres filantes horizontales et menuiseries standardisées. La cité de l'hôpital à Fouquières-les-Lens offre un exemple représentatif de ces cités modernes.

La cité de l'hôpital à Fouquières-les-Lens. ©2012, Hubert Bouvet, Région Nord-Pas de Calais

La cité de Guesnain à Guesnain. ©2012, Hubert Bouvet, Région Nord-Pas de Calais

Au-delà de ces constructions dites classiques, un type spécifique et original de logement fait son apparition dans le Bassin minier : il est directement issu des principes énoncés dans la Charte d'Athènes qui prône, entre autres, l'industrialisation et la rationalisation de la construction des logements. En 1954, de manière à accélérer le processus de construction, les Houillères adoptent **le procédé « Camus »** du nom de l'ingénieur qui l'a mis au point. Ce procédé utilise des **panneaux de béton préfabriqués** en usine. Ils sont ensuite assemblés sur le chantier à l'aide de grues. En quatorze jours, des logements sortent de terre.
Il existe deux types de « camus » : les « camus hauts » et les « camus bas ». Les camus hauts apparaissent dès 1954 et se composent de deux niveaux habitables au-dessus d'un garage transformable éventuellement en chambre supplémentaire. Au premier étage, se trouvent le salon et la cuisine tandis que le second étage accueille deux chambres. Les camus bas sont construits à partir de 1959 et sont de plain-pied avec un séjour et deux chambres. Les camus sont dotés de « toits –terrasses » et de fenêtres en métal plus larges que hautes. A titre de témoignage de ce procédé constructif, un camus haut situé à Annay-sous-Lens est aujourd'hui préservé.

Camus haut de la cité Declercq à Annay-sous-Lens.© Mission Bassin Minier

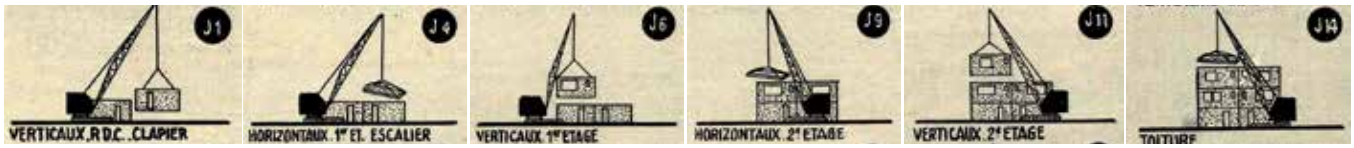

Phases de construction des camus hauts sur 14 jours. © Centre Historique Minier Lewarde

Ecole de la cité 16-1 à Bruay-La-Buissière.
©2012, Hubert Bouvet, Région Nord-Pas de Calais

Ecole de la cité des Provinces à Lens.
©2012, Hubert Bouvet, Région Nord-Pas de Calais

Galerie reconstituée de la Mine-images à Oignies. © Mission Bassin Minier

Les équipements collectifs

Dès la fin du 19e siècle, l'action sociale des Compagnies s'est pleinement affirmée dans la construction d'édifices et d'équipements au sein des cités, afin « d'offrir » aux mineurs et à leurs familles tous les services dont ils pouvaient avoir besoin.
Les Compagnies minières puis les Houillères du Nord-Pas de Calais (HBNPC) ont construit divers types d'équipements à commencer par **les équipements socio-éducatifs avec des écoles, des centres de formation, des écoles ménagères.** Les Compagnies font construire des groupes scolaires pour garçons, pour filles, des écoles maternelles pour les plus jeunes enfants. Beaucoup de jeunes garçons quittent l'école dès l'âge de treize ans, âge auquel ils sont embauchés à la mine. Ils bénéficient alors d'une formation de galibots ou d'apprentis dans des Centres de Formation appelés « Mines-images » (galeries reconstituées pour apprendre le métier). Les Compagnies minières et les HBNPC construisent de même des ouvroirs ou des écoles ménagères, à l'image de l'école ménagère de la Compagnie des Mines d'Anzin à Wallers. Les jeunes filles sont incitées à fréquenter cet enseignement qui doit les préparer au rôle de futures épouses : cuisine, lessive, couture et raccommodage, jardinage et élevage.

Ecole ménagère de la cité d'Arenberg à Wallers.
©2012, Hubert Bouvet, Région Nord-Pas de Calais

Ecole de la cité du Pinson à Raismes.©2012, Hubert Bouvet, Région Nord-Pas de Calais

Les Compagnies édifient également de nombreux **équipements de loisirs : stades, salles des fêtes, écoles de musique.** Dans l'objectif d'occuper le temps libre du mineur et d'éloigner toute idée de rassemblement revendicatif, les Compagnies cherchent à intégrer les loisirs dans le monde de la mine en favorisant les loisirs individuels, en développant les jeux collectifs et en mettant en place des sociétés locales. Elles apportent leur soutien aux associations sportives, colombophiles, aux sociétés musicales de type harmonies et fanfares.

Salle des fêtes de la cité d'Arenberg à Wallers.

Eglise Sainte-Marguerite de la cité n°10 à Sains-en-Gohelle

Des **lieux de culte** sont également construits par les Compagnies. Les églises font l'objet d'attentions architecturales toutes particulières et sont très souvent construites par des architectes de renommée régionale ou nationale. Ainsi, la Compagnie des Mines de Noeux fait-elle appel à l'architecte Constant Moyaux, Grand Prix de Rome, pour construire son église Sainte-Barbe en 1876.

Eglise polonaise de la cité du Pinson à Raismes.

Eglise Saint-Edouard de la cité n°12 à Lens

Eglise Sainte-Barbe de la cité n°1 à Noeux-les-Mines.

Photos : ©2012, Hubert Bouvet, Région Nord-Pas de Calais

Eglise Saint-Théodore de la cité °9 à Lens.
©2012, Hubert Bouvet, Région Nord-Pas de Calais

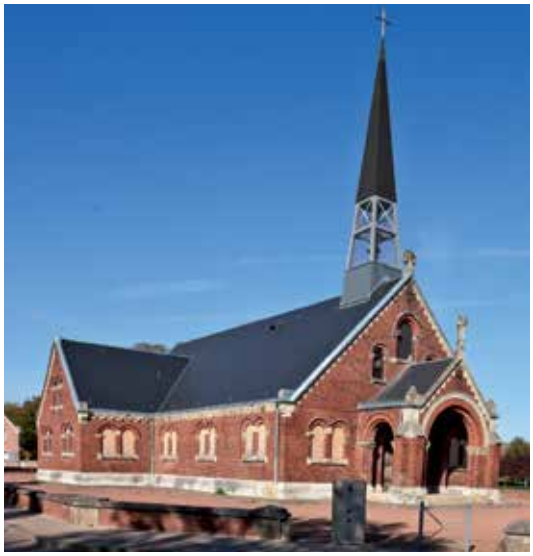

Eglise Saint-Louis de la cité n°5 à Grenay.
©2012, Hubert Bouvet, Région Nord-Pas de Calais

Dispensaire de Société de Secours Minière à Grenay.© SRMH2008

Un des patrimoines les plus importants hérités de l'exploitation minière est celui des **équipements sanitaires et médicaux.** Près de 220 édifices Société de Secours Minières (SSM) sont aujourd'hui encore recensés dans le Bassin minier. La création de caisses de secours par les Compagnies, comme celle d'Anzin en 1832 ou de Dourges en 1866, jette les bases de la protection sociale des ouvriers. Ces caisses, légalisées par la loi du 29 juin 1894, ouvrent, de nombreux hôpitaux, dispensaires, pharmacies, maternités, centres de réadaptation fonctionnelle, destinés exclusivement aux mineurs. Le centre SSM situé à Grenay constitue un exemple architectural remarquable de ces constructions médicales. Les Compagnies installent également des centres de distribution de lait ou « Goutte de lait », comme celui de la Compagnie des Mines de Marles à Auchel. Ces bâtiments deviennent progressivement de véritables écoles de puériculture, étroitement associées aux écoles ménagères et de couture.

La Goutte de lait à Auchel.© SRMH2008

Pharmacie SSM à Noeux-les-Mines. ©2012, Hubert Bouvet, Région Nord-Pas de Calais

Détail de la Goutte de lait à Auchel.© SRMH2008

Les équipements administratifs

En dehors des équipements socio-collectifs, les Compagnies ont également fait construire divers équipements pour leurs propres besoins de fonctionnement et d'administration : briqueteries pour la construction des logements miniers, centres de recherche mais surtout de **Grands Bureaux** de prestige. A cet effet, comme pour les églises, des architectes se substituent aux ingénieurs et édifient de grands bâtiments, reflets de la puissance financière des Compagnies. L'architecture est particulièrement soignée : les hauteurs et les volumes donnent à ces édifices un aspect monumental et imposant. La Société des Mines de Lens fait appel à l'architecte Louis Cordonnier pour construire son siège à Lens. Achevés en 1932, les « Grands Bureaux » sont réalisés dans le style Art-Déco avec un jardin à la française.

Grands Bureaux de la Compagnie des Mines de Vicoigne-Noeux-Drocourt à Noeux-les-Mines. © SRMH2008

Grands Bureaux de la Société Houillère de Liévin à Liévin. ©2012, Hubert Bouvet, Région Nord-Pas de Calais

Grands Bureaux de la Société des Mines de Lens à Lens.
©2012, Hubert Bouvet, Région Nord-Pas de Calais

Scène minière de l'hôtel de ville de Carvin avec, en médaillon, la figure emblématique de Jean Jaurès (1859-1914). ©BMU

Les hôtels de ville

Depuis les débuts de l'exploitation, le territoire est un enjeu entre les communes et les Compagnies qui, en vertu du droit minier, disposent du sol comme elles le souhaitent sans que les pouvoirs locaux puissent intervenir. Cet enjeu est à la source de conflits latents. A cet égard, la monumentalité et les styles architecturaux de très nombreux hôtels de ville du Bassin minier ne sont en rien anodins. Ils rivalisent ostensiblement avec les fosses et leurs chevalements et les grands bureaux des Compagnies, comme en témoignent les très nombreux vitraux intérieurs dans les mairies tels ceux à Bruay-La-Buissière ou encore les détails architecturaux des façades à Carvin.

Hôtel de ville de Carvin. © SRMH2008

Détail des balustrades intérieures de l'hôtel de ville de Carvin. © SRMH2008

Détail de façade de l'hôtel de ville de Carvin. ©CAUE62

Vitraux de l'hôtel de ville de Bruay-La-Buissière. © SRMH

Hôtel de ville de Bruay-La-Buissière. © SRMH2008

Patrimoine minier et Patrimoine militaire

Dans le contexte des deux conflits qui ont secoué l'Europe et le monde au cours du 20e siècle, le Bassin minier du Nord-Pas de Calais constitue un véritable enjeu économique. En raison de sa valeur stratégique, le territoire est par deux fois soumis à de lourdes destructions. Si, en temps de paix, le charbon est le pain de l'industrie, il est, pendant ces deux conflits, l'outil fondamental de guerres devenues elles-mêmes industrielles.

Le patrimoine minier est ainsi indissociable du patrimoine militaire. Durant les conflits, les chevalements ainsi que les alignements de corons ont constitué des points stratégiques pour l'emplacement des mitrailleuses. Les terrils étaient parmi les seuls points culminants pour surveiller et observer les opérations militaires et les mouvements des troupes. Le charbon est également investi d'une valeur symbolique : il devient patriotique et identitaire. En 1917, lorsque les troupes allemandes détruisent les installations d'extraction, ils ne détruisent pas seulement un des outils économiques de la France : en touchant les outils de travail, ils atteignent également l'identité et l'histoire du Bassin minier. La destruction des chevalements est à cet égard particulièrement significative, à l'exemple du double chevalement monumental du puits n°15 de Lens à Loos-en-Gohelle - que les soldats anglais présents sur le front de Lens ont surnommé « Tower Bridge » en référence à leur Tower Bridge national - et dont la disparition affecte profondément les troupes et la population.

Le « Tower bridge », la fosse n°15-15 bis de la Société des Mines de Lens avant 1914. ©Centre Historique Minier Lewarde

La fosse n°15-15 bis en 1918. ©Centre Historique Minier Lewarde

Le bassin minier lensois depuis le mémorial canadien de Vimy dédié aux 66 000 soldats canadiens morts lors des deux grandes batailles de 1917 sur la crête de Vimy. ©Mission Bassin Minier

Groupe de mineurs dans les années 1930 à Lens. ©Centre Historique Minier Lewarde

L'héritage culturel

Cette grande histoire industrielle est avant tout une histoire d'hommes et de femmes. Les Compagnies minières puis les Houillères nationales avaient une très forte emprise sur la vie des hommes et contrôlaient de manière directe ou indirecte leur vie privée ainsi que celle de leur famille. Le rythme de vie et les temps de loisirs étaient totalement dépendants du travail à la mine. Trois siècles d'activité industrielle ont vu se développer une véritable culture minière qui, au travers d'un travail de mémoire et de pratiques bien vivantes, continue de se transmettre.

Trieuses à Lens dans les années 1920. ©Centre Historique Minier Lewarde

Grève de 1963. ©Centre Historique Minier Lewarde

Le patrimoine du Bassin minier témoigne d'abord de l'apparition et de la constitution d'un **modèle de classe ouvrière, de ses relations au patronat et au travail et de ses actions collectives.** Dans le cadre du travail à la fosse, s'est forgée une cohésion de groupe, une identité collective qui a donné naissance à une véritable conscience de classe prenant forme dans les mouvements collectifs de revendication. Depuis « l'émeute de 4 sous » à Anzin en 1823 à la dernière grande grève de 1963, le souvenir des mouvements de grève témoigne de l'engagement d'un groupe qui a organisé sa révolte et qui s'est structuré par les syndicats (syndicat du Pas-de-Calais en 1882 et du Nord en 1883). Dans le Bassin du Nord-Pas de Calais, au même titre que dans d'autres bassins miniers français, européens et internationaux, **la précocité de ces actions collectives a fait progresser la législation du travail** et la situation des mineurs a parfois été très en avance comparée à d'autres métiers en France.

LOI
sur les Caisses de Secours
ET DE RETRAITES
des
OUVRIERS MINEURS
(Promulguée le 29 Juin 1894)

©Centre Historique Minier Lewarde

Grève de mars 1906 à la suite de la Catastrophe des Mines de Courrières. ©Centre Historique Minier Lewarde

Aujourd'hui encore, cette mémoire du « *travail à la fosse* » est sensiblement enracinée dans le territoire : en témoignent les nombreuses stèles commémoratives en l'honneur de la corporation minière qui parsèment le Bassin minier. Eléments à part entière du patrimoine, ces modestes « lieux de mémoire » rappellent au quotidien l'histoire humaine liée à l'exploitation minière. Autre grand témoignage, la Maison Syndicale de Lens, reconstruite en 1922 est également le lieu de mémoire des **luttes ouvrières** des mineurs du Nord-Pas de Calais. L'édifice aux vastes proportions exprime la puissance ouvrière face au patronat, notamment par le fronton dont le tympan est orné d'un bas-relief glorifiant le travail du mineur.

Maison syndicale à Lens. ©2012, Hubert Bouvet, Région Nord-Pas de Calais

Monument en hommage à la corporation minière dans les jardins des Grands Bureaux de la Société des Mines de Lens. ©2012, Hubert Bouvet, Région Nord-Pas de Calais

L'immigration a accompagné l'histoire du Bassin minier du Nord-Pas de Calais durant ses trois siècles d'activité. Au fur et à mesure de leur développement, les mines du Nord-Pas de Calais deviennent un puissant aimant démographique et particulièrement après les deux conflits mondiaux. Ainsi, **des hommes et des femmes de 29 nationalités différentes sont venus travailler dans le Bassin :** albanais, algérien, allemand, américain, anglais, autrichien, belge, canadien, chinois, danois, espagnol, grec, hollandais, hongrois, iranien, italien, luxembourgeois, marocain, polonais, portugais, roumain, russe, serbe ou yougoslave, sénégalais, somalien, suisse, tchèque ou slovaque, tunisien, turc. Parmi les plus importantes, les immigrations polonaises, italiennes, algériennes et marocaines sont venues, par leurs traditions et leurs cultures, enrichir non seulement le Bassin minier mais, plus largement, la région du Nord-Pas de Calais.

Embauche de français et de polonais dans les années 1930, Société des Mines de Lens.
©Centre Historique Minier Lewarde

Affiche des HBNPC sur la sécurité au fond, années 1960.
©Centre Historique Minier Lewarde

Mineur entretenant son jardin. ©Centre Historique Minier Lewarde

D'abord initiées par les Compagnies, poursuivies par les Houillères, les **pratiques de loisirs**, désormais soutenues par les municipalités et les collectivités territoriales, constituent une des plus remarquables permanences de la culture minière.

Cité du Moulin à Somain. ©Mission Bassin Minier

Parmi ces pratiques, se trouvent le **jardinage**. Du temps de l'exploitation, le jardin apportait non seulement une valeur ajoutée à la qualité paysagère des cités mais aussi un atout en nature pour le mineur (potager). Sévèrement contrôlé par le biais du garde de la cité - des sanctions sont prévues pour les mineurs n'entretenant pas leur jardin -, le jardinage, considéré comme « loisir hygiénique » permettait d'occuper le temps de repos et de loisirs et d'éviter les revendications salariales. Cependant, le rapport à la terre et à la nature, perçu comme des espaces de liberté, est de tous temps très présent parmi les mineurs. C'est encore aujourd'hui une réalité parmi les anciens mineurs et la plupart des jardins des cités minières.

Colombophile à Pecquencourt. © Communauté de Communes Coeur d'Ostrevent

Les Compagnies puis les Houillères ont fortement encouragé la pratique de la **colombophilie**, en incluant dans les plans de logements des pigeonniers que les mineurs avaient pris l'habitude de construire de leurs propres mains. A partir de la seconde moitié du 19e siècle, la colombophilie est très clairement promue par l'industrie minière parmi les sports et les loisirs des ouvriers. Cette activité offrait aux mineurs, les coulonneux, un moyen de détente appréciable après avoir passé de nombreuses heures au fond. La plupart des pigeonniers ont aujourd'hui fait peau neuve et la pratique colombophile demeure particulièrement forte dans le Bassin minier.

Pigeonnier de Mr Spzerka à Montigny-en-Ostrevent.
© Communauté de Communes Coeur d'Ostrevent

Un « coulonneux » dans les années 1960. ©Centre Historique Minier Lewarde

Les Compagnies favorisent également le développement de l'activité sportive en construisant des stades et en dotant les équipes (par fosse) de tenues aux blasons des Compagnies. Le sport nécessite en effet des aptitudes physiques et une hygiène de vie saine qui ne peut que constituer de bons ouvriers. De très nombreux clubs d'**athlétisme** sont ainsi créés dont émergent des sportifs qui connaissent une carrière internationale. La boxe fait également partie des sports encouragés au même titre que le **cyclisme**. Quant au **football**, il connaît une adhésion totale et un lien très fort avec la mine. De nombreuses associations sportives actuelles du Bassin

Le cyclisme était parmi les activités sportives les plus pratiquées par les mineurs. ©Centre Historique Minier Lewarde

Match de football aux pieds des terrils. ©Centre Historique Minier Lewarde

Les courses d'endurance étaient particulièrement encouragées par les HBNPC. ©Centre Historique Minier Lewarde

La **pratique musicale** fut particulièrement encouragée. Dès 1860, la majorité des Compagnies possède plusieurs sociétés musicales. Ces sociétés se répartissent principalement en trois groupes : *l'harmonie, la batterie-fanfare et la fanfare*. Les Compagnies paient tous les frais, que ce soit les uniformes ou les instruments. Ces sociétés musicales sont de toutes les fêtes et manifestations. Ainsi, le 4 décembre de chaque année, lors de la **fête de la Sainte-Barbe,** patronne des mineurs, les harmonies jouent de la musique et les Compagnies organisent un banquet. Cette activité ne s'est pas éteinte avec la fermeture des puits et les harmonies, fanfares et batteries-fanfares sont aujourd'hui un facteur culturel important du Bassin minier. Avec le soutien des municipalités, les sociétés

Harmonie de la fosse n°13 de Lens. ©Centre Historique Minier Lewarde

Fête de la Sainte-Barbe au fond dans les années 1970. ©Centre Historique Minier Lewarde

Harmonie de mineurs de la Société des Mines de Lens à Wingles en 1938. ©Centre Historique Minier Lewarde

5

Une mosaïque de paysages

Les fosses, les terrils, les cavaliers et les cités minières sont les éléments bâtis constitutifs des paysages du Bassin minier. Mais dans un Paysage Culturel, d'autres composantes doivent être prises en compte, en particulier les spécificités « naturelles » (cours d'eau, reliefs, forêts…). **Le Bassin minier offre ainsi de très nombreuses facettes paysagères qui contribuent à sa variété patrimoniale et qui forment un ensemble riche et contrasté.**

Le socle topographique

Dans l'espace régional, le Bassin se trouve à la confluence de deux grandes entités physiques. Au nord d'une ligne Béthune-Lens-Douai-Valenciennes, la Flandre offre un **relief de plaine**. Vers le sud, les éléments essentiels du relief sont constitués par les **collines de l'Artois et les coteaux du Hainaut** qui offrent un espace légèrement vallonné.

La région est drainée par de nombreux cours d'eau. L'Escaut et les affluents de la Meuse et de l'Escaut que sont la Sambre, la Lys, la Scarpe, la Sensée, la Lawe et la Souchez ainsi que les rivières comme la Deûle, la Nave, la Clarence ou la Rhonelle convergent vers le nord.

L'exploitation minière a modifié certains caractères originels de l'hydrologie du Bassin minier. Au 19e siècle, pour les besoins du transport du charbon, de nouveaux canaux sont percés. L'extraction du charbon et des terres stériles a suscité l'apparition d'affaissements dans les couches géologiques profondes. Ces affaissements ont induit des modifications dans l'écoulement des eaux (inversion des écoulements au profit des zones affaissées, apparition de la nappe superficielle) et favorisent ainsi la permanence de milieux humides.

L'étang d'Amaury à Hergnies. ©J.P.Mattern-CHM

L'Escaut depuis le pont Jacob à Valenciennes. ©J.P.Mattern-CHM

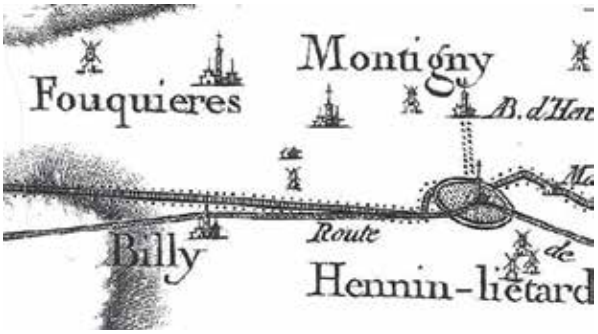

Les bourgs ruraux d'Hénin-Liétard, Billy, Montigny et Fouquières en 1756. Les paysages agricoles sont à l'époque ponctués par les clochers et les nombreux moulins à vent. © IGN

La permanence du paysage antérieur

Avant l'arrivée de l'activité minière, le futur Bassin minier offre essentiellement des paysages de plaine avec quelques collines et coteaux, des marais, des marécages, des étangs, des forêts et des prairies humides. La présence de l'eau et la qualité des sols ont historiquement orienté le territoire vers une économie rurale fondée sur une agriculture nourricière très riche. Les paysages sont alors caractérisés par de vastes secteurs ruraux et agricoles s'articulant sur une urbanisation relativement dense mais de taille modeste. Les villes historiques les plus importantes que sont Béthune, Douai, Valenciennes et Lens structurent ce territoire.

Paysage du Hainaut français au 18e siècle. © Centre Historique Minier Lewarde

Activité agricole aux pieds des terrils dans le Bruaysis.
©2012, Hubert Bouvet, Région Nord-Pas de Calais

C'est sur cette strate que se développe à une vitesse fulgurante un nouveau paysage totalement différent, lié à la découverte du charbon et à son exploitation. Mais **l'industrie charbonnière n'a pas totalement absorbé le paysage antérieur.** L'exploitation minière a certes « entamé » les secteurs ruraux et/ou forestiers mais les interstices - entre les bourgs, les villes, les sites d'exploitation et les cités ouvrières - sont pour l'essentiel, aujourd'hui encore, occupés par des parcelles agricoles et/ou naturelles. Cette **« toile de fond »**, dans laquelle se détachent parfaitement terrils, chevalements, cités minières, offre une remarquable lisibilité sur le patrimoine minier et **participe à la valeur universelle exceptionnelle du Bassin minier comme paysage culturel.**

Champs cultivés aux abords du terril des Pinchonvalles à Avion.
©2012, Hubert Bouvet, Région Nord-Pas de Calais

Etroite cohabitation entre tissu rural et tissu minier, vue aérienne de la cité n°5 à Grenay. © Ph.Frutier/Altimage

Des paysages contrastés

L'empreinte minière a pris des formes différentes en fonction du socle topographique et des spécificités naturelles, agricoles ou urbaines. Le caractère minier s'affirme plus ou moins au sein des paysages et la traversée du Bassin minier d'est en ouest ou du nord au sud, propose autant d'ambiances différentes. Il est ainsi possible de passer aisément d'un espace très urbain, à une plaine où les cultures s'étendent à perte de vue, ou bien encore, d'un espace très boisé à une vallée densément urbanisée et industrialisée.

D'est en ouest :

Site minier de Chabaud-Latour à Condé-sur-l'Escaut. Dans cette partie du Bassin minier, l'industrie minière est venue s'installer dans un secteur marqué par une très forte présence de l'eau (canaux et marais) et a notamment donné naissance aux étangs d'affaissement. ©2012, Hubert Bouvet, Région Nord-Pas de Calais

Site minier de Sabatier à Raismes. En lisière de la forêt de Raismes-Wallers-Saint-Amand, les terrils boisés s'intègrent parfaitement au paysage environnant. En contraste, le chevalement vient rappeler l'ancienne présence d'un véritable complexe minier. ©2012, Hubert Bouvet, Région Nord-Pas de Calais

Terril Renard à Denain. Les paysages de la vallée de l'Escaut sont très marqués par leur histoire industrielle minière, sidérurgique et ferroviaire et de nombreux bâtiments industriels (fosses, usines...) ponctuent toujours l'horizon. ©2012, Hubert Bouvet, Région Nord-Pas de Calais

Cité de la Ferronière à Douai. Cette partie du Douaisis offre une alternance de champs cultivés ouverts et de bourgs miniers. ©2012, Hubert Bouvet, Région Nord-Pas de Calais

Terril Sainte-Henriette (87) à Hénin-Beaumont. Au coeur de très nombreuses infrastructures de transport, le terril constitue une véritable « balise » pour les habitants de la région Nord-Pas de Calais.
©2012, Hubert Bouvet, Région Nord-Pas de Calais

Coeur urbain du bassin lensois depuis les terrils 84 et 101 à Hénin-Beaumont et Rouvroy. Paysage presque exclusivement urbain, il est en grande partie composé de l'association de nombreux terrils, de fosses, de chevalements et de cités minières. ©2012, Hubert Bouvet, Région Nord-Pas de Calais

Fosse n°11-19 à Loos-en-Gohelle, l'autre paysage du bassin lensois marqué par une étroite imbrication entre espaces agricoles et espaces miniers.
©2012, Hubert Bouvet, Région Nord-Pas de Calais

Terril des Pinchonvalles à Avion. Au sud de Lens et de Liévin, le paysage est dominé par l'activité agricole. Dans ce paysage de champs ouverts, les terrils émergent sans transition.
©2012, Hubert Bouvet, Région Nord-Pas de Calais

Terrils jumeaux de la fosse N°6 d'Haillicourt à Maisnil-les-Ruitz et Ruitz. A l'approche de Bruay-La-Buissière, les plaines cultivées servent d'écrins aux terrils parmi les plus monumentaux du Bassin minier.
©2012, Hubert Bouvet, Région Nord-Pas de Calais

Panorama depuis le terril 14 à Auchel. Au pied des coteaux de l'Artois, l'industrie minière s'est installée au fond de petites vallées. Ce relief contribue à mettre en valeur le patrimoine minier qui ne cesse de jouer avec les dénivelés. ©2012, Hubert Bouvet, Région Nord-Pas de Calais

Le terril 244 à Enquin-les-Mines. Situé à l'extrémité du gisement, le terril, entouré d'espaces agricoles, marque l'entrée ouest du Bassin minier.
©2012, Hubert Bouvet, Région Nord-Pas de Calais

6

Le périmètre Patrimoine mondial

« Des limites doivent être établies pour garantir l'expression de la valeur universelle exceptionnelle et l'intégrité et/ou l'authenticité du bien [2] ».

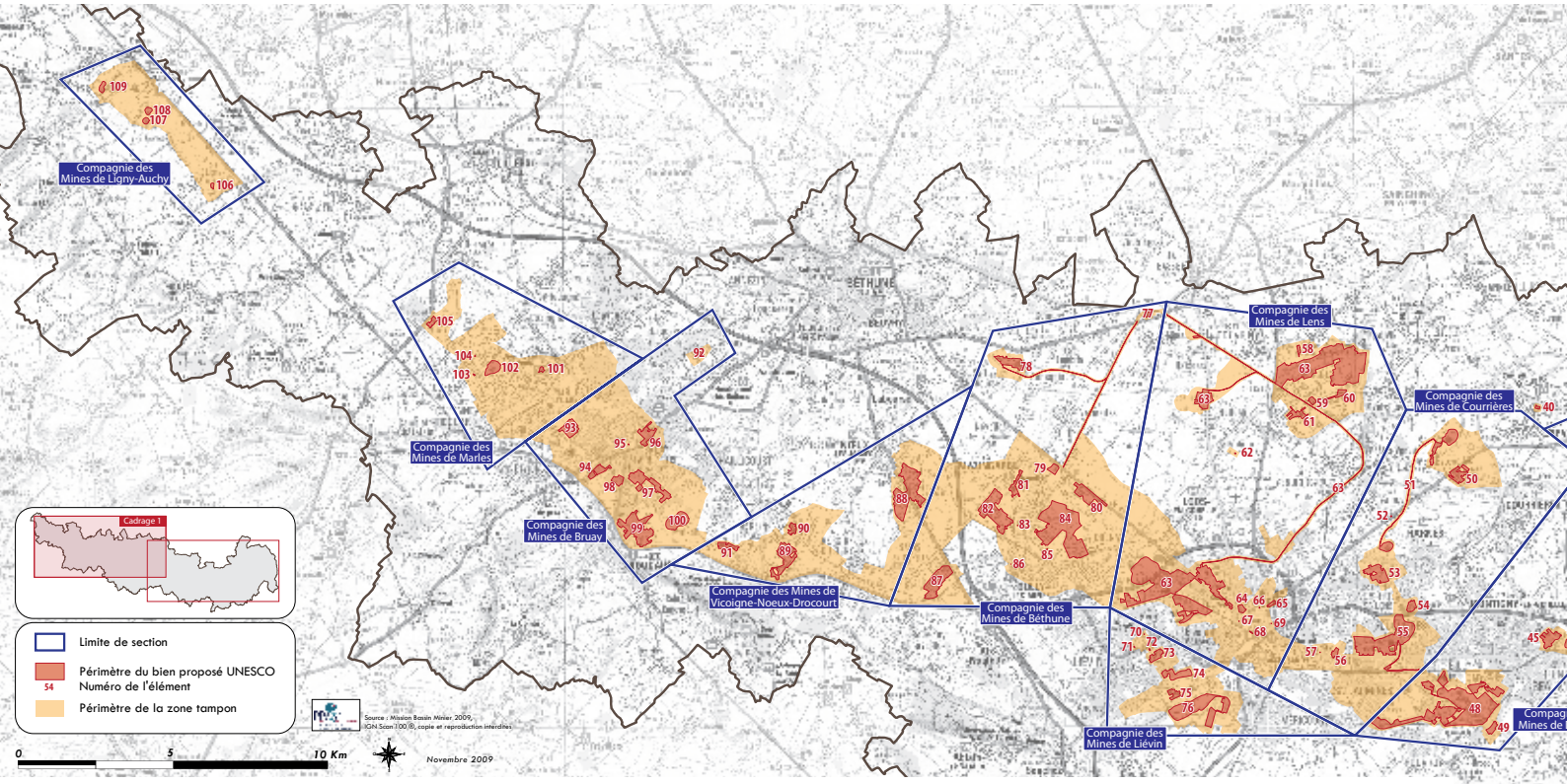

Le périmètre

Les nombreux inventaires menés entre 2003 et 2009 ont permis de recenser aujourd'hui plus de 1 200 éléments de patrimoine minier sur l'ensemble du territoire. Ces travaux d'inventaires et d'analyses paysagères ont été croisés avec d'autres approches, notamment historiques : immigration, sécurité, conflits mondiaux, évolution des techniques d'exploitation, histoire des Compagnies et des groupes nationalisés, histoire de l'habitat ouvrier en Europe, histoire syndicale et culture minière…

Dans le cadre de la constitution de la proposition d'inscription et compte-tenu des normes imposées, un certain nombre de ces éléments a été hiérarchisé et sélectionné, dans un souci de **représentativité** et selon de multiples critères de valeur : **intégrité, authenticité,** architecture, urbanisme, histoire, géologie, géographie, diversité des paysages, état de conservation, protection et gestion…

Au final, **25% de la totalité du patrimoine minier a été retenu, soit 353 éléments.** Le périmètre du Bien inscrit est ainsi composé d'éléments et d'ensembles d'éléments bâtis et paysagers, **porteurs de la valeur universelle exceptionnelle du Bassin minier du Nord-Pas de Calais.** La lecture d'ensemble offre une interprétation complète du Bassin en tant que paysage culturel.

Cité Sabatier à Raismes. ©2012, Hubert Bouvet, Région Nord-Pas de Calais

Fosse d'Arenberg à Wallers. ©2012, Hubert Bouvet, Région Nord-Pas de Calais

2 *Orientations, § 99, Convention du patrimoine mondial*

Toute candidature exige la définition et la délimitation d'un périmètre du Bien proposé à inscription. Cet exercice a imposé un certain nombre de choix, en fonction de critères exigeants, permettant d'argumenter et de démontrer la valeur universelle exceptionnelle du Bassin minier.
Mais cette nécessité ne préjuge en rien de la valeur du Bassin dans sa globalité. L'intérêt d'une inscription au Patrimoine mondial réside aussi dans le rayonnement de cette prestigieuse reconnaissance sur l'ensemble des communes concernées par l'histoire minière.

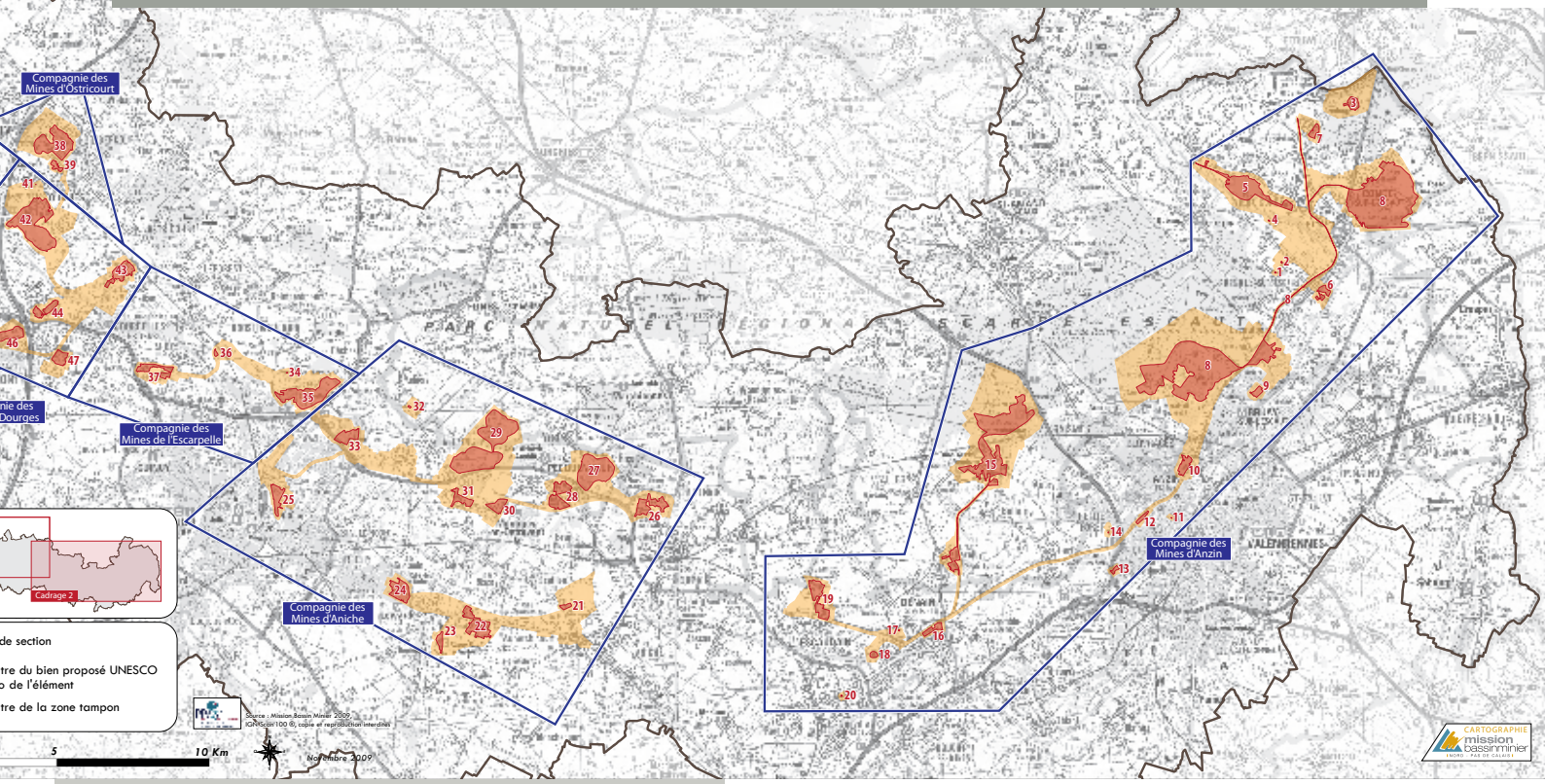

Concernant 87 communes, le périmètre proposé inclut entre autres :
- 17 fosses ou vestiges significatifs
- 21 chevalements
- 51 terrils
- 54 kilomètres de cavaliers
- 3 gares
- 124 cités
- 38 écoles et groupes scolaires
- 26 édifices religieux
- 22 équipements de santé
- 7 équipements collectifs divers : salles des fêtes, maison syndicale, équipements sportifs
- 3 « Grands Bureaux » de Compagnies minières
- 4 000 hectares de paysage

La zone-tampon

Outre le périmètre du Bien inscrit, une zone-tampon a été également délimitée conformément aux exigences du Centre du patrimoine mondial. **Elle englobe des objets et des ensembles issus de l'héritage minier qui, sans répondre aux exigences de la valeur exceptionnelle universelle, participent à l'interprétation historique et paysagère du Bassin.** Elle renforce donc la cohérence paysagère, permet de préserver des cônes visuels sur le Bien et comprend également les cônes de vue à partir des grands axes de circulation du territoire (portes d'entrée, cheminements intérieurs, points de vue exceptionnels). L'ensemble du périmètre et de la zone tampon réunit au total 124 communes.

Les communes du Bassin minier

- ABSCON
- AIX-NOULETTE
- ALLOUAGNE
- ANGRES
- ANHIERS
- ANICHE
- ANNAY-SOUS-LENS
- ANNEQUIN
- ANZIN
- AUBERCHICOURT
- AUBRY-DU-HAINAUT
- AUBY
- AUCHEL
- AUCHY-AU-BOIS
- AUCHY-LES-MINES
- AVION
- BARLIN
- BAUVIN
- BELLAING
- BENIFONTAINE
- BETHUNE
- BEUVRAGES
- BEUVRY
- BILLY-BERCLAU
- BILLY-MONTIGNY
- BOIS-BERNARD
- BOUVIGNY-BOYEFFLES
- BRUAY-LA-BUISSIERE
- BRUAY-SUR-L'ESCAUT
- BRUILLE-LEZ-MARCHIENNES
- BRUILLE-SAINT-AMAND
- BULLY-LES-MINES
- BURBURE
- CALONNE-RICOUART
- CAMBLAIN-CHATELAIN
- CAMBRIN
- CARVIN
- CAUCHY-A-LA-TOUR
- CONDE-SUR-L'ESCAUT
- COURCELLES-LES-LENS
- COURRIERES
- CRESPIN
- CUINCHY
- DECHY
- DENAIN
- DIVION
- DOUAI
- DOUCHY-LES-MINES
- DOURGES
- DOUVRIN
- DROCOURT
- ECAILLON
- ELEU-DIT-LEAUWETTE
- ENQUIN-LES-MINES
- ERCHIN
- ERRE
- ESCAUDAIN
- ESCAUTPONT
- ESTEVELLES
- ESTREE-BLANCHE
- EVIN-MALMAISON
- FENAIN
- FERFAY
- FLERS-EN-ESCREBIEUX
- FLINES-LES-MORTAGNE
- FLINES-LEZ-RACHES
- FOUQUEREUIL
- FOUQUIERES-LES-LENS
- FRESNES-SUR-ESCAUT
- GIVENCHY-EN-GOHELLE
- GOSNAY
- GRENAY
- GUESNAIN
- HAILLICOURT
- HAISNES-LEZ-LA BASSEE
- HARNES
- HASNON
- HAULCHIN
- HAVELUY
- HELESMES
- HENIN-BEAUMONT
- HERGNIES
- HERIN
- HERSIN-COUPIGNY
- HESDIGNEUL-LES-BETHUNE
- HORNAING
- HOUDAIN
- HULLUCH
- LA SENTINELLE
- LABEUVRIERE
- LABOURSE
- LALLAING
- LAMBRES-LEZ-DOUAI
- LAPUGNOY
- LAUWIN-PLANQUE
- LEFOREST
- LENS
- LEWARDE
- LIBERCOURT
- LIERES
- LIEVIN
- LIGNY-LES-AIRE
- LOFFRE
- LOISON-SOUS-LENS
- LOOS-EN-GOHELLE
- LOURCHES
- LOZINGHEM
- MAISNIL-LES-RUITZ
- MARCHIENNES
- MARLES-LES-MINES
- MASNY
- MASTAING
- MAZINGARBE
- MERICOURT
- MEURCHIN
- MONCHECOURT
- MONTIGNY-EN-GOHELLE
- MONTIGNY-EN-OSTREVENT
- NIVELLE
- NOEUX-LES-MINES
- NOYELLES-GODAULT
- NOYELLES-LES-VERMELLES
- NOYELLES-SOUS-LENS
- NOYELLES-SUR-SELLE
- ODOMEZ
- OIGNIES
- OISY
- ONNAING
- OSTRICOURT
- PECQUENCOURT
- PONT-A-VENDIN
- QUAROUBLE
- QUIEVRECHAIN
- RACHES
- RAISMES
- REBREUVE-RANCHICOURT
- RELY
- RIEULAY
- ROEULX
- ROOST-WARENDIN
- ROUVIGNIES
- ROUVROY
- RUITZ
- SAILLY-LABOURSE
- SAINS-EN-GOHELLE
- SAINT-AYBERT
- SAINT-SAULVE
- SALLAUMINES
- SIN-LE-NOBLE
- SOMAIN
- SOUCHEZ
- THIANT
- THIVENCELLE
- VALENCIENNES
- VENDIN-LE-VIEIL
- VERMELLES
- VERQUIGNEUL
- VERQUIN
- VICQ
- VIEUX-CONDE
- VILLERS-AU-TERTRE
- VIMY
- VIOLAINES
- VRED
- WAHAGNIES
- WALLERS
- WANDIGNIES-HAMAGE
- WAVRECHAIN-SOUS-DENAIN
- WAZIERS
- WINGLES

Commune adhérente à l'Association des Communes Minières (avril 2012. Source ACM)
Commune faisant partie de la Zone Tampon
Commune faisant partie du périmètre du Bien proposé

7

La protection et la gestion

En termes de gestion et de valorisation, le caractère « vivant » du territoire oblige à trouver de **constants équilibres entre préservation et revitalisation du patrimoine et du territoire.** Réinvestir et préserver des lieux de patrimoine industriel nécessite des adaptations, soit aux normes de la vie moderne, soit aux exigences de nouvelles fonctions et/ou activités. L'enjeu est donc de trouver cet équilibre dans lequel le patrimoine conserve son identité et son intégrité mais retrouve également un **rôle actif**. Des démarches en ce sens sont en cours, comme dans l'adaptation des nouvelles normes environnementales (isolation, chauffage) aux cités minières (éco-cités) ou encore la réflexion sur l'introduction du bâti contemporain dans les ensembles miniers remarquables ou sur les grands sites de la mémoire minière.

Le plan de gestion

Le plan de gestion du Bassin minier, demandé par le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO, a nécessité l'articulation de deux démarches complémentaires : la réglementation et la planification garantes de la protection du Bien inscrit et la contractualisation, marque de l'engagement des différents partenaires, à différentes échelles.
Ce plan de gestion prévoit un dispositif de coordination des acteurs au service de la gouvernance et de la gestion du Bien inscrit sur la Liste du patrimoine mondial et propose un programme d'actions transversal qui garantit une prise en compte du patrimoine dans la durée.

Chevalement de la fosse Dutemple à Valenciennes.

La réglementation et la planification

Concernant la protection nationale, l'Etat a montré son intérêt pour le patrimoine minier dès la fermeture de la dernière mine en 1990. En 1992, 7 chevalements et les sites du 11-19 de Loos-en-Gohelle, d'Arenberg à Wallers et du 9-9bis sont protégés, tout ou en partie, par des inscriptions et/ou classement au titre des Monuments Historiques. En 2009, 69 nouveaux éléments ont été inscrits et/ou classés. Aujourd'hui, 145 des 353 éléments inclus dans le périmètre sont protégés par la loi au titre des Monuments Historiques 1913 ou par la loi sur les Sites 1930. Les Aires de Mise en Valeur du Patrimoine (AVAP), anciennement ZPPAUP, font également partie des dispositifs réglementaires. Dans le cadre de la candidature, certaines communes ont exprimé leur intérêt pour cet outil. La concertation doit être poursuivie et des études pourraient être lancées prochainement.

Site minier de Chabaud-Latour à Condé-sur-l'Escaut.

Fosse n°9-9bis à Oignies.

Presbytère polonais de la cité du Pinson à Raismes.

Au-delà des principaux textes encadrant l'évolution et la protection du patrimoine, il existe également d'autres moyens de protection du patrimoine bâti et non bâti. En effet, 24 codes peuvent influer sur l'aménagement et la protection du territoire. Les documents de planification régis par le Code de l'Urbanisme, tels que les Schémas de Cohérence Territoriale **(SCoT)** et les Plans Locaux d'Urbanisme **(PLU)**, anciennement Plans d'Occupation des Sols, jouent un rôle déterminant dans la préservation du patrimoine. Aussi le périmètre Patrimoine mondial doit-il être progressivement intégré dans les Plans Locaux d'Urbanisme.

En ce qui concerne les 3 SCOT adoptés (Grand Douaisis, Lens-Liévin-Hénin-Carvin, SMESCOTA) et le Parc Naturel Régional Scarpe/Escaut, un **texte commun** sur l'importance des cités minières a été adopté et repris dans les volets urbain et patrimonial des Documents d'Orientations Générales des 3 SCOT ainsi que dans la nouvelle Charte du PNR Scarpe-Escaut.

Terril Sainte-Henriette à Dourges.

Cité n°10 à Sains-en-Gohelle.

La contractualisation

L'ensemble du périmètre Patrimoine mondial et de sa zone-tampon a fait l'objet d'un engagement de préservation et de gestion par l'adoption en 2009 de la **Charte patrimoniale** par l'Association des Communes Minières, les 8 intercommunalités du Bassin minier et les deux Conseils Généraux, Nord et Pas-de-Calais.

Des accords-cadres territorialisés ont également été signés avec la Mission Bassin Minier par les 8 intercommunalités du territoire. Afin de compléter ce dispositif, des conventions ont été signées entre la Mission Bassin Minier et les grands propriétaires du patrimoine minier.

Cité des Provinces à Lens.

Photos : ©2012, Hubert Bouvet, Région Nord-Pas de Calais

Un dispositif de coordination des acteurs

Pour garantir la gouvernance et la gestion des Biens français inscrits au Patrimoine mondial, l'Etat et le Centre du patrimoine mondial demandent la mise en place d'une **instance de coordination** et la désignation d'un **gestionnaire** responsable de la mise en œuvre du plan de gestion.

• **Instance de coordination politique**, co-présidée par le Président du Conseil Régional et le Préfet de Région. Lieu de régulation, cette instance doit veiller collectivement au respect des principes fondateurs de la Charte patrimoniale, nourrir un dialogue entre les collectivités locales, assurer une information collective sur les initiatives réussies et les bonnes pratiques déjà mises en œuvre dans les territoires, afin d'accélérer leur diffusion. Elle regroupe des représentants de l'Etat (Préfet de Région, Secrétaire général pour les affaires régionales-SGAR, Direction régionale des Affaires Culturelles- DRAC, Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement-DREAL), le Président du Conseil Régional, les Présidents des deux Conseils Généraux, les Présidents des Communautés d'Agglomération et de Communes, les maires des communes et les responsables des organismes concernés par la bonne gestion du Bien inscrit.

• **Suivi de la gestion : la Mission Bassin Minier Nord-Pas de Calais.** L'organisme gestionnaire a pour mission de veiller à la bonne application du plan de gestion, par la mise en réseau des acteurs et de l'ingénierie, en coordination avec les services de l'Etat (DRAC, Services Territoriaux de l'Architecture et du Patrimoine du Nord et du Pas-de-Calais et DREAL). Elle a également pour mission de concevoir et de mettre en place un programme d'actions. Outil technique au service du projet de candidature, la Mission Bassin Minier a élaboré et met en œuvre le plan de gestion du Bassin minier. Elle a mené les négociations et porté la contractualisation dans le cadre de ce plan de gestion. Le 1er janvier 2013, BMU et la MBM ont fusionné afin d'assurer, en coordination avec les services de l'Etat, les missions de gestion et de valorisation de cette prestigieuse reconnaissance.

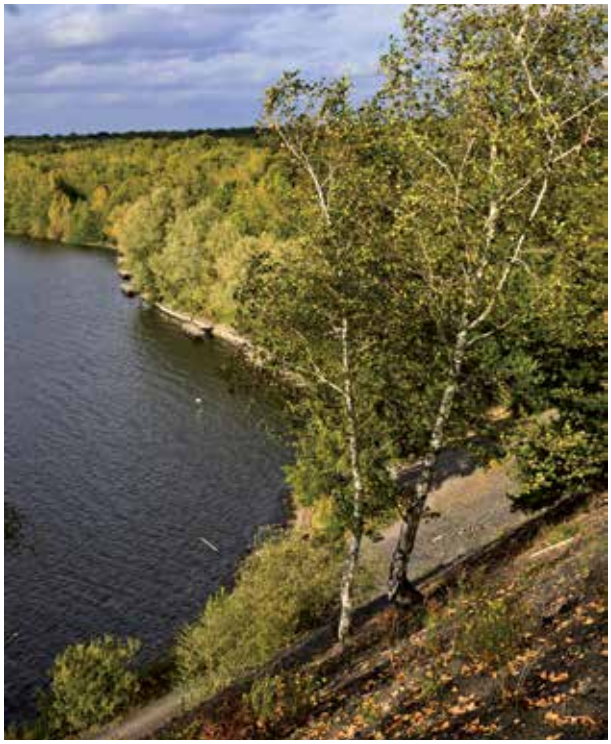

Terril 171 et Mare à Goriaux à Raismes et Wallers.
©2012, Hubert Bouvet, Région Nord-Pas de Calais

Un programme d'actions transversal

- Développer et diffuser la connaissance
- Préserver, aménager, gérer : renouveler les outils et adapter les modes de faire
- Protéger et améliorer la qualité paysagère du Bien
- Bâtir et mettre en œuvre des stratégies touristiques concertées pour valoriser le Bien
- Favoriser la mise en projet culturel du patrimoine minier
- Communiquer et promouvoir le territoire
- Sensibiliser et mobiliser les habitants
- Former les professionnels et développer l'ingénierie de projet
- Développer les échanges à l'International

Terril 157 à Haveluy. ©2012, Hubert Bouvet, Région Nord-Pas de Calais

Ressources

• *Centre Historique Minier - Centre d'archives et de ressources documentaires*

Le Centre d'archives et de ressources documentaires comprend 2 500 mètres linéaires d'archives papier, 7 000 ouvrages, 500 films et 300 000 documents photographiques. Les archives couvrent toute la période de l'exploitation du charbon dans le Bassin du Nord-Pas de Calais (1720-1990) depuis les prémices des compagnies minières jusqu'à la fermeture des Houillères nationalisées. Elles abordent l'ensemble des thématiques liées au monde de la mine : organisation de l'entreprise, histoire économique et sociale, connaissance du fond, techniques d'exploitation, patrimoine industriel.

- Les archives et le dossier de candidature sont consultables au Centre de ressources documentaires du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00 sur rendez-vous au 03 27 95 82 85.

Fosse Delloye
Rue d'Erchin
59 287 LEWARDE
Tél. +33 (0)3 27 95 82 82
www.chm-lewarde.com

• *C.P.I.E.-Chaîne des Terrils*

- Carte interactive et inventaires des terrils du Nord-Pas de Calais consultable sur le site internet

Base 11/19
Rue Léon Blum (Entrée Ouest - Bât. 5)
62750 LOOS-EN-GOHELLE
Tel : +33 (0)3.21.28.17.28
accueil@chainedesterrils.eu
www.chainedesterrils.eu

• *Direction régionale des affaires culturelles (DRAC)*

- Consultation du dossier de candidature et de la liste des monuments miniers protégés au titre des Monuments Historiques sur rendez-vous de 9h à 12h et de 14h à 18h.

Centre de documentation
3 rue du Lombard - Hôtel Scrive
59 000 LILLE
Tél. +33 (0)3 28 36 62 29

• *Mission Bassin Minier*

- Consultation du dossier de candidature sur rendez-vous
- Liste des éléments patrimoniaux inclus dans le périmètre Patrimoine mondial par commune sur demande

Publications

- *Cahier technique L'habitat minier en région Nord - Pas de Calais, Histoire et évolution 1825-1970*, Tome 1, Mission Bassin Minier, juin 2006
- *Cahier technique Guide pour l'ouverture au public d'un terril,* Mission Bassin Minier, décembre 2007
- *Topo-guide®, Tours du Bassin minier Nord - Pas de Calais,* Fédération Française de Randonnée Pédestre (assistance à maîtrise d'ouvrage et coordination éditoriale : Mission Bassin Minier), 2010

Etudes

- *Inventaire qualifié et hiérarchisé des cités minières,* Mission Bassin Minier (avec la participation du *Service Régional de l'Inventaire), 2008*
- *Etude sur l'identification, la catégorisation et la qualification des terrils,* Mission Bassin Minier (avec l'assistance technique du CPIE-Chaîne des Terrils), 2008
- *Etude sur le recensement et qualification des éléments de l'héritage minier non protégé,* Mission Bassin Minier (Cabinet SPIRE), 2008
- *Inventaire des anciennes voies ferrées du Bassin minier Nord - Pas de Calais,* Mission Bassin Minier, 2012
- *Etude sur la qualification et protection des paysages remarquables du Bassin minier Nord - Pas de Calais,* Mission Bassin Minier, 2009
- *Monographies de 17 cités minières exceptionnelles et remarquables du Bassin minier Nord - Pas de Calais,* Mission Bassin Minier (Studio A&P), 2009

1) Cité des Sœurs à Barlin
2) Cité St-Elie à Haisnes et Hulluch
3) Cité n°9 à Lens
4) Cité des Provinces à Lens
5) Cité Jeanne d'Arc à Lens
6) Cité n°4 à Lens
7) Cité Bellevue ancienne à Harnes
8) Cité Darçy à Henin-Beaumont
9) Cité Nouméa à Rouvroy
10) Cité Declercq à Oignies
11) Cité Bruno à Dourges
12) Cité Ferronnière à Douai-Frais Marais
13) Cité Solitude à Douai-Frais Marais
14) Cité Lemay à Pecquencourt
15) Cité Ste-Marie à Pecquencourt
16) Cité Thiers ancienne à Bruay-sur-l'Escaut et Ecautpont
17) Cité Taffin à Vieux-Condé

- *Monographies des 15 Ensembles Paysagers Miniers Remarquables,* Mission Bassin Minier (avec l'assistance technique du CAUE 62 et du CPIE-Chaîne des Terrils), 2009

1) Bully-les-Mines / Grenay / Mazingarbe
2) Bruay-la-Buissière / Houdain / Haillicourt / Gosnay / Ruitz
3) Noeux-les-Mines / Labourse / Hersin-Coupigny
4) Méricourt / Rouvroy / Drocourt / Hénin-Beaumont / Billy-Montigny
5) Montigny-en-Ostrevent / Pecquencourt / Rieulay / Somain / Lallaing / Anhiers
6) Denain
7) Condé-sur-l'Escaut / Vieux-Condé / Fresnes-sur-Escaut
8) Lens / Loos-en-Gohelle / Vendin-le-Vieil / Liévin
9) Maisnil-les-Ruitz / Barlin / Hersin-Coupigny
10) Wallers-Arenberg
11) Raismes / Bruay-sur-l'Escaut / Escautpont
12) Auby / Douai / Flers-en-Escrebieux / Roost-Warendin
13) Auchel / Marles-les-Mines / Calonne-Ricouart
14) Hulluch / Wingles
15) Oignies / Dourges / Evin-Malmaison

Cartes

- *Cartographie générale du Bassin minier faisant apparaître le périmètre proposé pour inscription à l'Unesco,* Mission Bassin Minier, 2010
- *Cartographies des différentes intercommunalités du Bassin minier faisant apparaître le périmètre proposé pour inscription à l'Unesco,* Mission Bassin Minier, 2010

Carreau de fosse du 9-9bis
Rue du Tordoir BP 16
62590 Oignies
Tel: +33 (0)3.21.08.72.72
www.missionbassinminier.org

Mission Bassin Minier
Carreau de fosse du 9-9bis
Rue du Tordoir BP 16
62590 Oignies
Tel: +33 (0)3.21.08.72.72
www.missionbassinminier.org

Conception graphique : Stéphane Descamps - Impression : Qualit' Imprim. Photo de couverture : © Mission Bassin Minier

Réalisé avec l'aide du Ministère de la Culture et de la Communication - Direction régionale des affaires culturelles